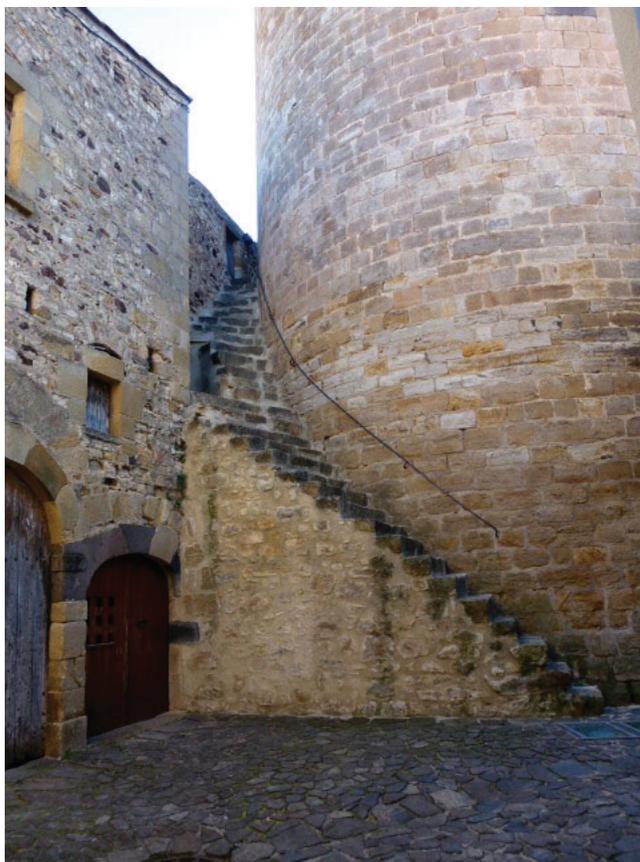


2 LE PATRIMOINE ARCHITECTURAL

Rue du Donjon
Elisabeth DODEL-FAURE
(1872-1952)

Née à Issoire le 11 juin 1872,
Elisabeth Dodel-Faure s'installe dans le
village de La Sauvetat, dans la propriété
de ses parents où elle venait enfant. Elle
rencontre Victor Charreton et peint essen-
tiellement La Sauvetat et ses alentours.



2.1 monuments et édifices protégés

le donjon

Avec ses 24 mètres de hauteur, le donjon domine le village et le territoire environnant. Classé Monument Historique depuis le 15 avril 1958, il est l'emblème le plus connu et le plus «remarquable» de la commune, depuis les environs et bien au-delà.

Initiée par Alphonse de Poitiers ou Odon de Montaigu, la construction n'était pas terminée en 1373, date à laquelle le donjon apparaissait comme l'un «des plus beaux et des plus puissants d'Auvergne».

Sur quelques 10 m de diamètre, il élève ses quatre étages voûtés et son mur circulaire de 2,73 m d'épaisseur au rez-de-chaussée.

L'escalier en pierre qui donne accès au deuxième niveau, correspond à un aménagement postérieur (fin du 17^e siècle) qui a sans doute effacé l'accès d'origine dont il ne subsiste aucune trace.

Un étroit escalier hélicoïdal relie les deux salles supérieures et la terrasse de couverture, ornée d'un beffroi en bois d'époque moderne.

Ces salles, peu éclairées, ne semblent pas avoir servi de logement permanent : la tradition leur reconnaît plutôt une fonction de prison (Guélon, Visites prieurales) alors que l'étage inférieur, uniquement accessible par une trappe aménagée au sommet de la voûte, était considéré comme les «oubliettes».

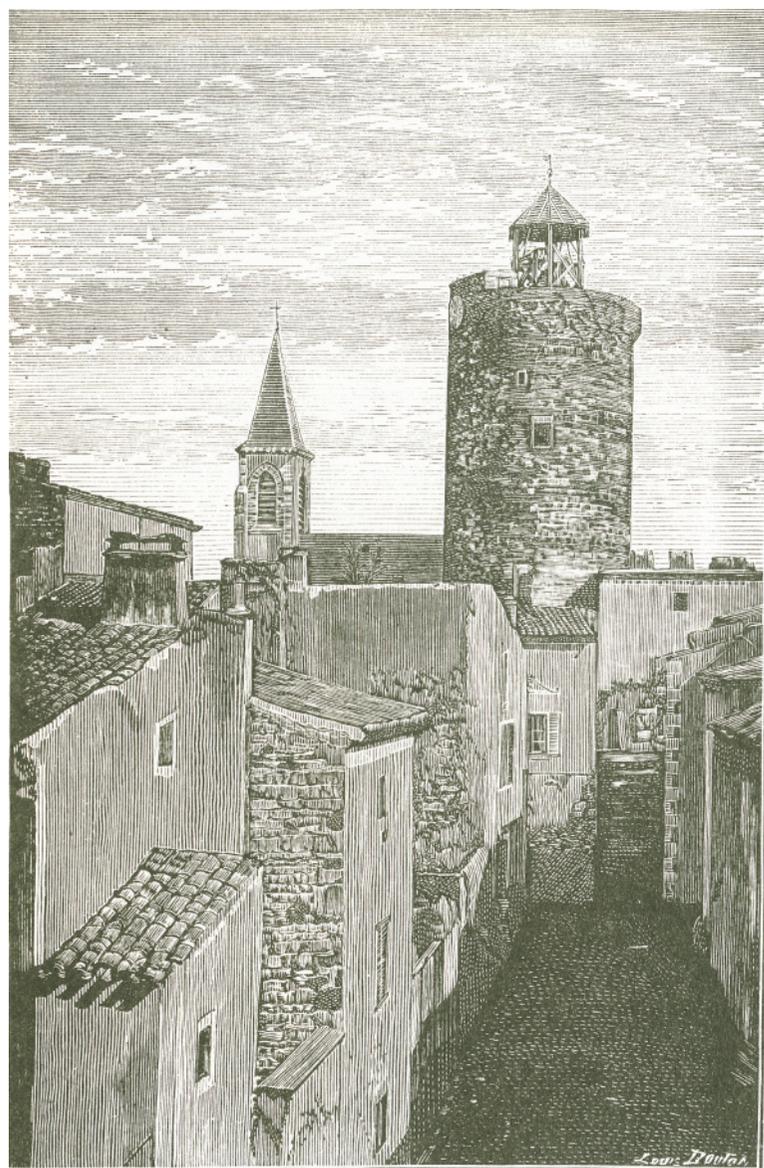
Une ruelle intérieure du fort donne accès à la salle du rez-de-chaussée : la porte est surmontée d'un linteau orné de blasons : celui des Hospitaliers (croix) et celui d'Odon de Montaigu.

Fondée sur une base talutée, l'élévation superpose un appareillage très régulier en arkose de Montpeyroux (sur les deux tiers environ de la hauteur) et une maçonnerie de petits moellons, scandée par des chaînages de pierre de taille, en partie haute.

Porte au rez-de-chaussée du donjon
<http://www.culture.gouv.fr/public/mistral/merimee>



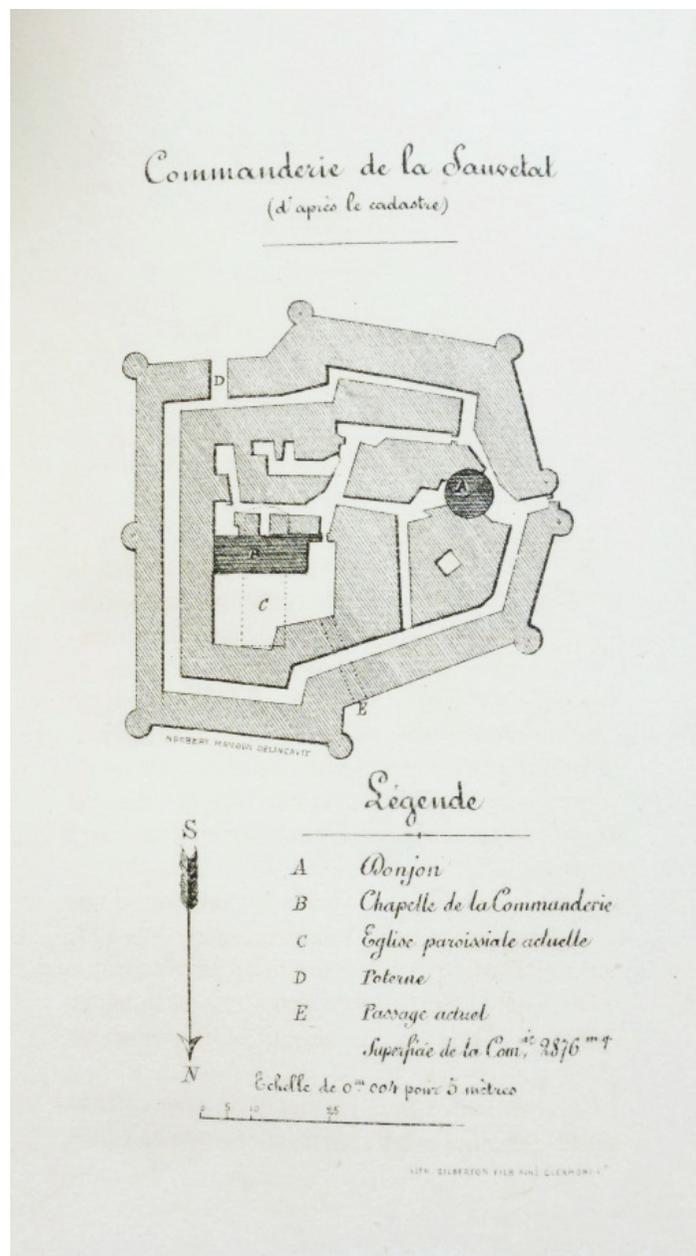
Gravure
BIELAWSKI J.B.M : Récits d'un touriste auvergnat - 1877



ISSOIRE, IMP. CLAUDIUS CAPIARD

J.-B.-M. BIÉLAWSKI

LA TOUR DE LA SAUVETAT



27/04/1932

M. le Maire expose au conseil qu'à la suite de l'écroulement récent par cause d'infiltration d'eaux de pluie de deux immeubles voisins d'une des portes des anciennes fortifications, classées comme Monuments historiques et de la menace d'écroulement d'un troisième immeuble situé sur le même point, les réparations à l'une de ces portes signalées comme urgentes à la préfecture aux dates suivantes (08/06/1930, 13/09/1930, 17/08/1931, 20/03/1932) sont encore à effectuer et qu'il y a lieu de prendre des mesures rapides pour éviter des accidents de personnes menaçants en raison du caractère très passager de cette artère des forts conduisant aux caves.

Le CM qui partage « depuis longtemps les appréhensions de son président, considérant d'autre part la carence gouvernementale, décide à l'unanimité de faire démolir sans délai cette partie délabrée mais très intéressante des anciennes fortifications.



Porte intérieure du fort vieux après restauration

Plan de restitution du quartier des forts
 Abbé Guélon : Histoire de La Sauvetat-Rossile -1882

les enceintes : portes et tours

Les «restes des anciennes fortifications» de La Sauvetat sont inscrits sur la liste supplémentaire des Monuments historiques depuis le 13 juillet 1926.

Leur tracé a évolué dans les conditions historiques évoquées précédemment et après l'abandon de leur fonction militaire.

L'enceinte intérieure, dite du «fort vieux» est particulièrement bien conservée dans le parcellaire, mais la transformation du bâti en loges a effacé la majeure partie des maçonneries antérieures et toute trace d'architecture militaire.

Les principaux vestiges sont les deux portes :

La porte Saint-Jean.

La construction, relativement complexe, comprenait une porte piétonne (aujourd'hui murée) et un passage charretier, ouverts sous deux ensembles d'arcs doubles, en plein cintre et brisés, reposant sur des piédroits chanfreinés. Une bretèche, percée d'une archère cruciforme, surplombe la porte principale. Une niche trilobée orne la construction au-dessus du point de jonction des arcs.

L'origine de l'édifice et son évolution restent méconnues : «la porte Saint Jean n'est mentionnée dans aucun des terriers explorés. Il s'agit probablement de réemplois à la suite des transformations du bâtiment seigneurial et de l'élargissement de ce qui est décrit comme voie communale allant au quartier Saint Jean. Cet élargissement difficile à dater est sûrement dû aux nécessités agricoles et vigneronnes» (DUIKER).

La porte de la deuxième enceinte

La construction, très remaniée, pourrait remonter au 14^e siècle. En 1950, Georges de Bussac en donnait la description suivante : «cette porte d'une largeur d'environ 2,50 m a son arc surbaissé et ses piédroits moulurés d'un chanfrein. La voûte intérieure plus haute que l'arc est plus bombée que celui-ci. Au dessus (...) à environ 2,7 m de la clef de l'arc, le mur est évidé selon un rectangle : une pierre armoriée devait probablement être scellée dans le creux. A un peu plus de 2,50 m au-dessus de cet évidement, le mur a été découronné.

Dans le même prolongement que le mur surmontant cette porte du côté extérieur, se trouvent deux façades également construites en petit appareil. Celle située entre la porte et la tour est aveugle. Une fort curieuse maison ancienne, à étage en encorbellement sur arcs de décharge, y était jadis adossée ; elle n'existe plus aujourd'hui, mais cela explique les traces d'arrachements (départs de voûtes, corbeaux, ...) que l'on voit sur ce mur. Ce dernier se termine à une dizaine de mètres de hauteur par des vestiges de créneaux. La façade située de l'autre côté de la porte (à droite de celle-ci) est percée de deux petites fenêtres rectangulaires à encadrement mouluré d'un cavet dont l'une est grillée».



La porte Saint-Jean avant restauration (cliché Jean Bertachon, in DUIKER)



et dans son état actuel



La construction démolie



la porte dans son état actuel

DIAGNOSTIC- LE VILLAGE

commune de LA SAUVETAT (63)
 AIRE DE MISE EN VALEUR DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE



Base de la tour dégagée sur la parcelle 582
 Christine Charbonnel-Castanié : Rapport d'une opération de relevés archéologiques - SRA Auvergne - octobre 1995



«Dernier relevé du quartier des forts - ajouts et retraits d'après les textes»
 Jeanine Duiker : Histoire et Guide des Forts de La Sauvetat - ARGHA - 1997



Alignement de façades sur l'ancien fossé au nord-ouest



Latrine - rue des Remparts
 parcelle 491

Angle nord-est du rempart - parcelle 484





La porte du fort
parcelles
571-572-575



Tour nord-est
parcelle 484



Tour sud-est
parcelle 496

L'enceinte extérieure

Le tracé du rempart correspondant à l'emprise du fort agrandi est relativement bien conservé dans le parcellaire et, ponctuellement, dans le bâti existant : les vestiges les plus perceptibles se trouvent à l'est et au nord, dans les secteurs les moins remaniés depuis l'abandon des fonctions militaires.

Ce tracé a fait l'objet de plusieurs interprétations :

- celle de l'abbé Guélon, lui octroie 9 tours, dispersées sur un tracé qui présente quelques incohérences avec le plan cadastral de 1819 (en particulier les deux «décrochements» du mur sur les faces nord et sud)
- s'appuyant sur les mentions retrouvées dans les terriers qu'elle a analysés, Jeannine Duiker en localise cinq de façon formelle, les quatre autres restant hypothétiques.

Plusieurs d'entre elles restent très perceptibles dans le bâti actuel :

- les mieux conservées sont implantées au nord-est et au sud-est du fort, en bordure de la rue des Remparts où elles flanquent des portions de l'enceinte dégagées de toute construction postérieure. Les deux à trois niveaux de maçonnerie perceptibles ne présentent aucune trace d'éléments militaires.

Une troisième tour, représentée sur le cadastre de 1819 (à peu près à mi-distance sur l'alignement de la rue) a disparu, remplacée par un bâtiment classique, qui pourrait en conserver quelques traces (pas de mentions relevées par J. Duiker).

La tour des consuls : en partie arasée, elle est conservée au niveau de rez-de-chaussée du fort attenant, et sert de support à une terrasse. Cette tour qui flanquait la porte du fort, était peut-être doublée d'une seconde, représentée par l'abbé Guélon mais dont aucune trace n'a été relevée dans les terriers, le cadastre ancien ou le bâti.

La tour sud-ouest, mentionnée en 1635, avait été englobée dans une grange édifiée sur l'emprise du fossé. Remise au jour par l'Association des Amis de la Commanderie en 1995, elle a livré les vestiges de sa base, percée de trois archères-canonnières. Une nouvelle élévation a été édifiée au-dessus de ces vestiges et des traces reconnues du rempart.

Les tours disparues

Deux tours mentionnées dans les terriers anciens ont disparu du bâti mais pourraient perdurer sous formes de vestiges dans les parcelles actuelles :

- les forts numérotés 6 et 7 par J. Duiker : ils sont mentionnés en 1517 sous les termes de «loge, hostel et tour joignant»

Le mur d'enceinte a été percé de deux passages :

- en 1660, une «porte neuve» est ouverte au sud, sous «deux étages de chambres». Elle a disparu à l'occasion de démolitions ultérieures (passage et jardin actuels).
- un autre passage a été aménagé au nord, pour faciliter les travaux de reconstruction de l'église à la fin du 19^e siècle.

Le rempart était couronné d'un chemin de ronde, dont on retrouve quelques vestiges dans certaines constructions.

DIAGNOSTIC- LE VILLAGE

2.2 l'église

Chapelle de la Commanderie avant d'être érigée comme paroissiale, l'église Saint-Jean Baptiste de La Sauvetat a été édifiée en deux, voire trois phases.

L'hypothèse d'une première construction, dont il ne reste aucun vestige connu, ne peut être éliminée.

La première campagne attestée (indices architecturaux - modillons) remonte à l'époque romane. Agrandi aux 13^e et 16^e siècles, l'édifice, orienté, était composé d'un vaisseau unique couvert en berceau brisé. Le clocher-mur qui surplombait la façade occidentale est percé d'une baie géminée supportée par des colonnes jumelées et un chapiteau double à feuillage.

Depuis les travaux d'agrandissement ce premier état constitue le transept de l'église actuelle.

Ces importants travaux d'agrandissement, réalisés «à leurs frais par les habitants» vers 1840, dotent l'édifice d'une nouvelle nef, perpendiculaire à la chapelle d'origine, et lui permettent d'être érigée comme succursale de l'église paroissiale d'Authzat.

Le projet de construction d'un nouveau chœur, évoqué par le conseil municipal en juillet 1850, entraîne l'acquisition de deux bâtiments contigus à l'église, jugés «nécessaires pour sa construction et (celle) de la sacristie».

Les caves seront conservées et mises à disposition de M. le curé (CM 08/07/1850).

Le chœur est édifié en 1872, sur l'emprise d'une loge adjacente.

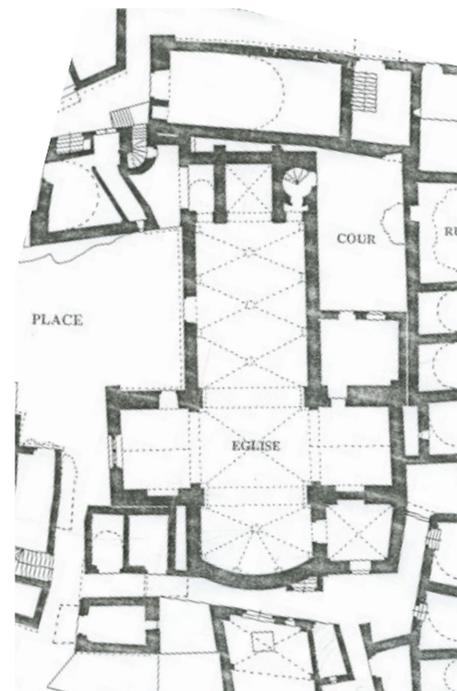
En 1878, la Fabrique propose d'effectuer à ses frais l'agrandissement de l'église et la construction d'un clocher en spécifiant «qu'il ne sera rien demandé aux habitants (...) sinon les offrandes spontanées». Le plan et le devis établis par M. Ledru, architecte sont acceptés par le conseil municipal le 8 août.

Les travaux débutent l'année suivante avec l'acquisition et la démolition d'une maison adjacente à la nef (ADPDD - série O).

Les travaux de «surélévation du chœur et du transept» ne sont pas encore terminés en 1884. Les conditions de construction du clocher ne sont pas connues, faute de documents d'archives.

commune de LA SAUVETAT (63)

AIRE DE MISE EN VALEUR DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE



plan de l'église -
extrait du Plan du rez-de-chaussée du Quartier
des Forts
François VOINCHET - Architecte en Chef des Monu-
ments Historiques - juillet 1993



2.3 édifices et équipements communaux

l'école-mairie

La nécessité de construire une nouvelle « maison d'école » est exposée au conseil municipal le 8 août 1878, les deux écoles s'avérant insuffisantes pour les 42 élèves que compte la population (838 habitants).

S'ouvre un long débat sur le choix de l'emplacement, qui partagera les élus jusqu'en 1881.

Le projet est finalement arrêté sur un terrain proche du centre du village, comprenant un bâtiment, une cour et un jardin. Construit sur les plans de l'architecte Loiselot en 1881, « le bâtiment comprenant une classe pour chaque sexe sera placé en travers et au milieu de la propriété et précédé d'une cour à l'est et à l'ouest. Chaque cour aura son préau et ses cabinets. (...) »

Le bâtiment se compose d'un sous-sol obligatoire en raison des faux niveaux, d'un rez-de-chaussée en classes, d'un premier étage servant de logements aux maîtres et de greniers au-dessus. Il sera construit en maçonneries et couvert en partie en ardoises (d'Angers) et partie en tuiles de Marseille. Les marches et palier seront en pierre de taille (Volvic)

La parcelle est acquise le 24 juin 1882 ; les travaux, adjugés le 5 août de la même année à Michel Sapin, entrepreneur à Authezat, seront réceptionnés le 5 novembre 1885.

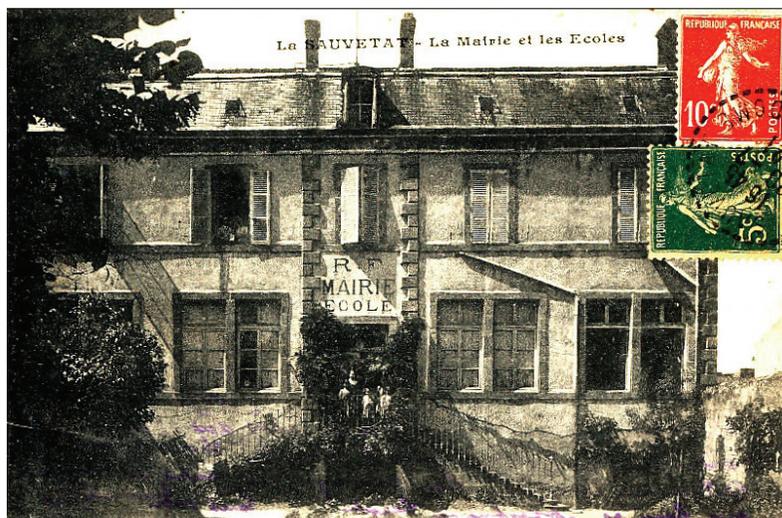
Installation de la mairie

En 1913 le conseil municipal souhaite installer dans le bâtiment de l'école, les locaux de la mairie, trop exigus (ils sont alors aménagés dans le petit bâtiment transformé aujourd'hui en bibliothèque). L'académie autorise le transfert à condition « qu'en cas de nécessité le local (...) fera retour au service scolaire :

« Le premier étage de ce groupe (scolaire) comprend deux logements de chacun quatre pièces. Le ménage actuel d'instituteurs ne les occupe pas toutes et ne voit pas d'inconvénients à céder deux d'entre elles, il lui en restera six plus deux mansardes dans les combles et les deux greniers. »

(ADPDD - série O)

La configuration générale et les fonctions du bâtiment ont perduré jusqu'à nos jours.



lapidus14

www.delcampe.net

Façade est de l'école (côté mairie) dans son état ancien et actuel
le bâtiment a conservé son architecture d'origine



Façade ouest : la cour de l'école et ses ferronneries

christine charbonnel, architecte - atelier Alpages, paysagiste



DIAGNOSTIC- LE VILLAGE

la salle communale

Un ancien bâtiment hérité du 19^e siècle et très modifié est partiellement conservé et doté d'une nouvelle façade adaptée à la fonction.

L'architecture reprend les matériaux et formes générales de l'architecture traditionnelle locale sans craindre d'affirmer son caractère contemporain.

Le bâtiment marque de son empreinte l'histoire et l'évolution du village

maître d'oeuvre : Claude Gaillard, architecte, 2003

le pont «romain»

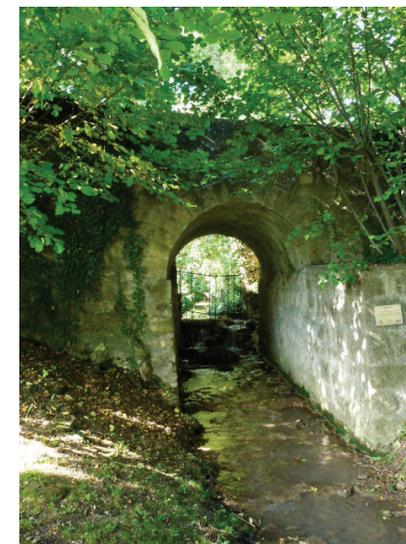
La Sauvetat s'enorgueillit de conserver un pont «romain», qui marquerait le point de franchissement du Charlet par l'ancienne voie.

L'origine de l'édifice, comme celui de la tradition locale, reste à vérifier : l'arche unique suffit à enjamber le ruisseau dans son état actuel, alors que les textes et l'implantation d'un moulin suggèrent un lit plus important dans le passé.

Il n'en constitue pas moins un patrimoine historique et pittoresque, qui vient d'être restauré ...



Transformation du bâtiment
extrait du «Dossier de précandidature pour l'opération «Aide à la mise en tourisme des villages auvergnats - SYCOMORE mars 2006



2.4 le «petit» patrimoine public

En complément et parallèlement à leurs «grands projets» qu'ont été l'agrandissement de l'église et la construction de l'école, les municipalités successives se sont employées à équiper la commune en fonction des «progrès» techniques ou à améliorer les équipements existants pour les adapter à l'évolution des besoins.

Ces transformations, qui ont complété ou modifié les installations antérieures, constituent un «petit patrimoine» encore très présent dans le bâti

place Saint-Esprit : l'oratoire et le poids de ville

la chapelle Saint-Esprit

Des différentes confréries à vocation religieuse ou charitable connues à La Sauvetat depuis le 15^e siècle, celle du Saint-Esprit a laissé une chapelle, datée de 1640, édifée sur une place à laquelle elle a donné son nom.

Ruinée faute d'entretien, elle fut «relevée» en 1740 et retrouva alors sa fonction : «une lampe à huile y est allumée et entretenue par la piété des familles (...) quand quelqu'un de ses membres est en danger de mort ou en agonie» (GUELON, p.60).

L'abbé Guélon évoque, à proximité, la présence d'un grand et superbe ormeau (dit) de Sully» aujourd'hui disparu.

Adossée à un portail (accès à une cour ?) et valorisée par les aménagements récents de la place, la chapelle vient d'être restaurée.

le poids de ville

Le 31 juillet 1890, le maire présente au conseil municipal «un marché de gré à gré qu'il a passé avec M. Falcot, constructeur d'instruments de pesage demeurant à Lyon-Vaise pour la fourniture d'un pont à bascule et d'une bascule».

Les travaux se réalisent rapidement : le 14 novembre suivant, le conseil peut décider des conditions d'affermage des bascules et fixer les droits de pesage.

Le petit édicule, caractéristique, participe à l'aménagement de la place Saint-Esprit. Comme la chapelle il vient de profiter de travaux de restauration.



DIAGNOSTIC- LE VILLAGE



Les «grandes» fontaines

au «quartier de la place», place de l'Ormeau et rue de la Gazelle

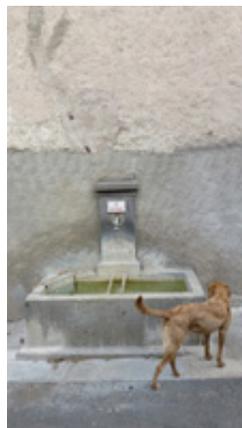
Les lavoirs et abreuvoirs : le «grand» lavoir, le lavoir sur le Charlet et rue du Tabot

Le lavoir sur le Charlet.
(récemment restauré).

Les deux rives du ruisseau sont aménagées en lavoir. Une porte équipée de barreaux retient les débris en amont.

Les fontaines de rues : rue Dodel, rue du Parc, place du Crouzadoux, place Saint-Esprit, rue de la Gazelle ...

un modèle répété qui participe à l'identité du village



Répartiteur route de Plauzat

INSCRIPTION GRAVEE SUR LA FONTAINE DE LA PLACE

«Je coule sur cette place grâce à la générosité et à l'abnégation de Mr. de Chalaniat

Cette source a été découverte le 3 septembre 1862 et les travaux n'ont pu être terminés qu'en 18.. (date incomplète)

D'après la bonne volonté des habitants de La Sauvetat, plus de 400 jours ont été employés pour le travail et sans aucun salaire»

l'eau : fontaines, puits et lavoirs



Publics ou privés, plus ou moins bien valorisés, les puits se dispersent sur l'ensemble du bourg

Implanté en bordure d'une zone marécageuse et du Charlet, le village était environné d'eaux mais de nombreuses incertitudes subsistent quant à l'aménagement d'anciens réseaux de distribution. Les nombreux puits, privés ou publics, qui ont perduré ont peut être constitué la principale source d'eau potable avant la mise en oeuvre du système de fontaines connu actuellement.

En 1862, la région subit une phase de sécheresse qui conduit la commune à entreprendre d'importants travaux d'adduction et de distribution d'eau «dans les différents quartiers». Une première phase, qui semble avoir concerner un nouveau captage et la construction d'une fontaine et d'un lavoir, est réalisée.

En 1885, des problèmes apparaissent : «l'eau de la fontaine s'est arrêtée de couler presque subitement (à cause) de souches qui s'étaient introduites dans les tuyaux de terre (...)». Les réparations réalisées seront insuffisantes, ... les mêmes causes aboutissant aux mêmes effets, de nouveau dénoncés en 1887.

En 1892, «le maire expose que vu l'importance des dépenses à faire tant pour l'amélioration de la conduite d'eau de la fontaine que pour la distribution de cette eau dans les différents quartiers du village, il serait nécessaire de choisir un homme de l'art pour dresser les plans et devis et pour surveiller les travaux».

Le projet confié à M. Fargheon, ancien agent-voyer de l'arrondissement en retraite est présenté au conseil en septembre 1893. Il prévoit une «nouvelle canalisation», la construction d'un château d'eau, celle de fontaines dans huit nouveaux quartiers et de bornes vers chaque école.

Compte-tenu des conditions techniques et du montant des devis, un contrat est signé le 8 mars 1895 avec M. de Chalaniat «propriétaire d'un pré (...) où se trouve la source d'eau vive qui fut autrefois captée pour l'alimentation des fontaines (...) avec son autorisation» et où de nouveaux captages et de nouvelles conduites sont nécessaires.

Par le traité il autorise les fouilles et travaux nécessaires pour le captage de l'eau et «prend à sa charge, pour une aide à la commune, de payer tous les frais occasionnés par la construction en maçonnerie du canal servant à contenir la conduite en fonte des eaux des fontaines, de la source au grand lavoir». En échange il prendra dans le réservoir le 1/10^è du volume de l'eau captée et (...) placera dans la galerie voûtée qu'il fait construire à ses frais, une conduite en fonte parallèle à celle de la commune et pourra se servir des tranchées qui seront faites dans l'intérieur du village pour conduire l'eau chez lui».

Réalisés grâce à un prêt de 30 000 francs sur 30 ans, les travaux se prolongent jusqu'à la fin du siècle : en 1897, l'ancien lavoir, «complètement détérioré» doit être refait. Deux ans plus tard, «le lavoir communal actuel étant insuffisant pour les besoins du village, le conseil municipal décide (...) la création d'un nouveau lavoir à la Gazelle». Les travaux seront terminée en 1901.

Bien qu'aucune ne soit datée, il est probable, compte-tenu de leurs ressemblances (matériaux, taille, volume, ...), que les 11 fontaines conservées correspondent à une même campagne de construction.

La plus importante, qui s'élève au «quartier de la Place», porte plusieurs inscriptions qui rappellent les conditions de la mise en oeuvre du réseau.



www.delcampes.net

les croix

La Sauvetat conserve plusieurs croix dispersées aux alentours du village. Héritées de deux époques, elles se différencient par leurs formes et leurs matériaux.

Les croix de sauveté

Ces croix de bornage délimitaient le territoire de la «sauveté»: quatre sont connues, mais l'une d'entre elles, la croix «de la Recluse», qui s'élevait près du lavoir nord a disparu. Les trois autres sont conservées mais ont été déplacées.



Croix nord ou de la Lite

Implantée au terroir du Lac, au nord-ouest du village, cette croix en andésite est posée sur «un socle octogonal, massif, comme toutes les croix érigées par les ordres militaires, Hospitaliers et Templiers avec une inscription gothique : 1 an MIL CCCCXXXVI -1436.

La croix ornée d'un Christ ébauché, est plus récente, du 18^e siècle. Elle porte un «titulus INRI».

Jacques BAUDOUIN : «Livre des croix du Massif Central, cité par Jeannine DUIKER : «Les croix de La Sauvetat» - document non publié.

Croix de Saint-Jean ou de la Garenne

Datée du 12^e siècle.



Le croisillon à bras quadrangulaires saillants est pourvu d'arêtes moulurées en cavet. Il est décoré d'un quadrilobe renfermant une croix de saint Jean. Dépouvé de fût, il est posé à même le dé qui repose sur un socle octogonal.

Cette croix, déplacée, se dressait à l'origine au milieu d'un champ «au terroir de la croix de la Garenne dans laquelle terre est la croix de saint-Jean»

Le village de La Sauvetat -
plaquette - Villes et Pays d'Histoire -
Le pays du Dauphiné

Croix Sud ou des Lites



Taillée dans l'arkose cette croix, datée du 12^e siècle a été déplacée. Sur son emplacement d'origine, elle était associée à un «oradou, petit sanctuaire qui abritait un cimetière d'enfants morts-nés sans baptême que l'on enterrait en dehors de la paroisse» (...) elle faisait l'objet d'une grande dévotion. Dans son socle on peut voir des petites cupules, petits bassins creusés qui faisaient office de bénitiers. Des reposoirs y fleurissaient encore avant la première guerre.

Jeannine DUIKER : «Les croix de La Sauvetat» - document non publié.

Erodée dans la partie supérieure, qui a disparu, elle présente sur chaque face un médaillon circulaire encadrant une croix maltée. Elle est actuellement implantée au carrefour de la route d'Authezat et d'un chemin vicinal, au-devant d'un mur de clôture

Les croix de Mission

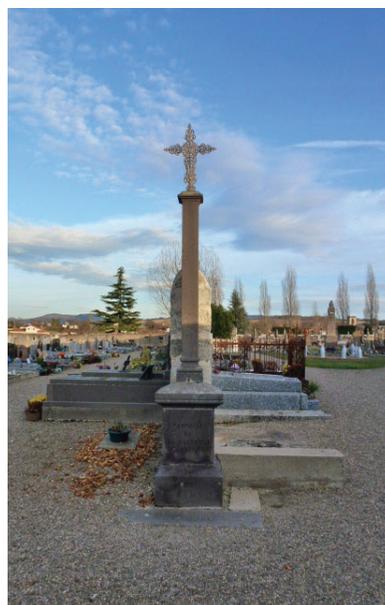
Ces croix, dont on retrouve des exemplaires dans un grand nombre de communes sont représentatives d'un mouvement engagé par l'église au milieu du 19^e siècle : «Les missions diocésaines de l'épiscopat de Clermont-Ferrand connurent une grande popularité à partir de 1830. Elles exercèrent une grande influence sur la population.

Un prêche rassemblait tous les fidèles du village, suivi d'une procession, afin de ranimer la foi défaillante et de conforter la doctrine chrétienne. En 1875, date de l'érection des deux croix de mission de La Sauvetat, l'église avait l'appui du gouvernement qui pratiquait «l'ordre moral».

(Jeannine DUIKER)

Ces deux croix de pierre, érigées sur un socle de section carrée sont sculptées en andésite : le haut fût est surmonté d'une croix métallique.

L'une d'entre elle, située dans le cimetière paroissial, est conservée dans son intégrité ; la seconde, implantée au terroir de Tudyme a perdu sa croix. Elle est en cours de restauration.



Croix du cimetière

Croix de Tudyme



Le monument aux Morts

Le 19 juin 1920 le conseil municipal adresse à M. de Chalaniat ses plus sincères remerciements pour (le don) qu'il a fait du monument élevé au cimetière à la mémoire des enfants de la commune morts au cours de la Grande Guerre.



l'éolienne

Partiellement démontée, cette éolienne (privée) avait pour objectif d'alimenter en eau potable l'immeuble de la fin du 19^e siècle, à partir des réservoirs surélevés construits à proximité.

http://www.sites-et-patrimoines.fr/frame_territoire.htm



les cabanes de jardin

Egalement appelés "cabinets" ou "tonnes" de vignes, ces petits édifices étaient implantés au milieu des vignes, des vergers et jardins éloignés de l'exploitation principale. Abris du mauvais temps ou de la chaleur, l'agriculteur pouvait y prendre son repas et y stocker son outillage.

Lorsque la parcelle est enclose de mur, la cabane s'appuie dans un angle (économie de la construction), généralement au nord : son volume concourt alors à la protection des plantations. Dans ce cas elle est le plus souvent couverte d'un seul rampant.

La grande majorité est construite en du pays et couverte en tuile canal

Ce patrimoine modeste, devenu inutile, disparaît progressivement, alors qu'il constitue un témoignage de la vie agricole passée et tient un rôle important dans la perception actuelle du paysage, en accompagnant les murs de clôtures ou de soutènement.



1323. LA SAUVETAT. — Quartier de l'Ormeau.

commune de LA SAUVETAT (63)

AIRE DE MISE EN VALEUR DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE

DIAGNOSTIC- LE VILLAGE



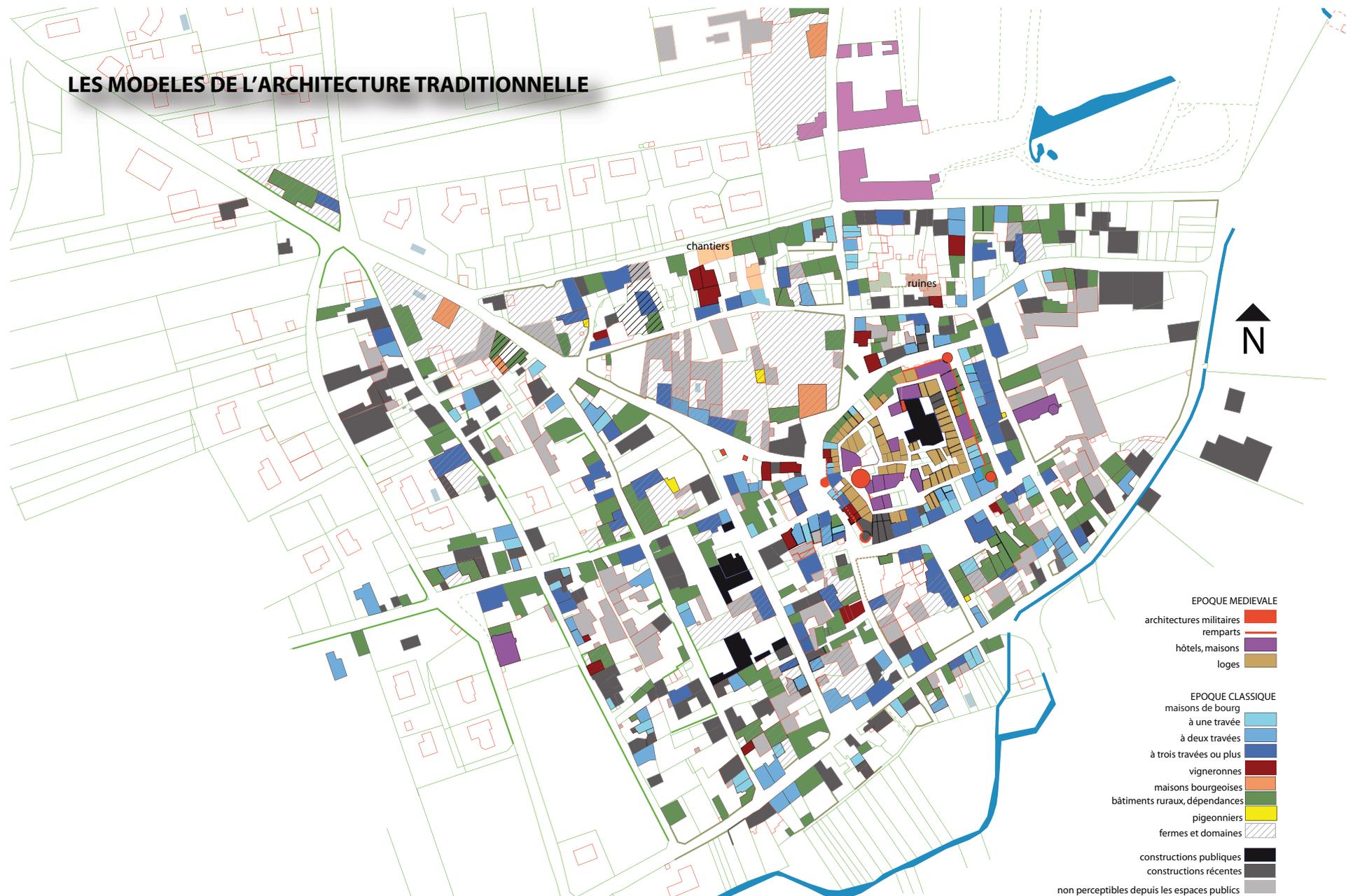
3 L'ARCHITECTURE DU VILLAGE

christine charbonnel, architecte - atelier Alpages, paysagiste

page 107

Accusé de réception en préfecture
063-200069177-20230904-DE-23-100-PJ5-DE
Date de télérmission : 04/09/2023
Date de réception préfecture : 04/09/2023

LES MODELES DE L'ARCHITECTURE TRADITIONNELLE



3.1 les modèles de l'architecture traditionnelle



Maisons vigneronnes de La Sauvetat
Elisabeth DODEL-FAURE

L'analyse, réalisée sur les constructions perceptibles depuis les espaces publics, porte sur les architectures traditionnelles : les constructions récentes, de type pavillonnaire, implantées dans le bourg ou sa périphérie immédiate ne sont pas prises en compte.

Le bourg se caractérise par trois secteurs principaux, héritiers de leur histoire et relativement bien délimités :

Le fort

Au pied du donjon, le quartier fortifié conserve les constructions ou vestiges de constructions liés à sa fondation et à son rôle de protection. Le secteur est particulièrement caractérisé par la présence des nombreuses «loges» qui en couvrent la plus grande surface. Elles correspondent à un «modèle» récurrent des forts, que l'on retrouve dans de nombreux autres quartiers du même type et voisinent avec ce qui reste des bâtiments seigneuriaux.

Le bourg

L'inventaire révèle une mosaïque de constructions représentatives de modèles divers, communs à l'architecture régionale traditionnelle.

maisons de bourg
maisons vigneronnes
dépendances et bâtiments «ruraux» ou artisanaux
maisons sur cour, petites fermes et grands domaines
éléments divers : pigeonniers, murs, portes et portails

Leur répartition correspond à peu près à l'évolution du bourg :

- les maisons de bourg ou vigneronnes, les dépendances agricoles isolées se resserrent dans le premier noyau du village et en délimitent approximativement les contours
- les ensembles plus amples (maisons sur cour, fermes, domaines agricoles) se sont «étalés» sur les parcelles plus amples des faubourgs.

Dans le bourg ancien et surtout dans ses extensions, le tissu bâti est complété et unifié par une «collection» de murs (clôtures de jardins et de cours, murs de soutènement), indissociables des bâtiments proprement dits et des espaces publics, qu'ils participent à dessiner.

«Tout autour de la Commanderie sont groupées les maisons des habitants de La Sauvetat. Une observation très importante à faire, c'est que toutes les rues (...) sont percées droites, et que la plupart convergent vers la Commanderie. On dirait que celle-ci a servi de point de mire pour le plan du village.

La plupart des maisons possèdent une cour et quelquefois un jardin. Si on étudie les plus anciennes, on voit que toujours le rez-de-chaussée est voûté. C'étaient des habitations saines pour l'homme et pour les animaux, chaudes en hiver, fraîches en été, et à l'abri de l'incendie. Elles tendent à disparaître».

GUELON, p.38

les ouvertures médiévales

Les constructions d'origine médiévale sont généralement caractérisées par des percements «aléatoires», décidés en fonction des besoins d'éclairage, sans nécessairement répondre à une volonté de composition.

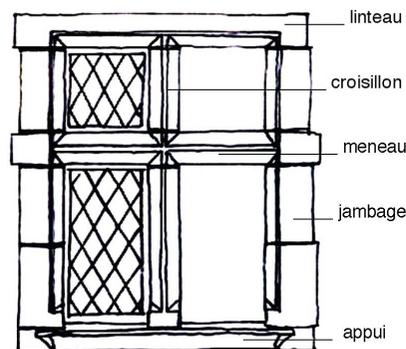
Les encadrements sont construits de manière soignée.

Les fenêtres recevaient des châssis à un seul vantail ou, lorsque l'éclairage nécessitait l'utilisation de deux vantaux, ils étaient soutenus par un pilier central appelé «meneau» et une «traverse», l'ensemble formant la «croisée».

L'étroitesse des ouvertures, ou la mise en oeuvre de meneaux, permettaient l'utilisation de linteaux monolithes, presque toujours moulurés.

L'ornement le plus répandu et le plus caractéristique est le motif de l'accolade, introduit au 14ème siècle.

Les portes plus larges, celles des caves ou des dépendances, s'ouvraient sous des arcs clavés (dans le cas d'arcs en plein cintre) ou composés d'une clé et de deux sommiers (dans le cas d'arcs surbaissés).



quelques loges ... plus ou moins «restaurées»

baies renaissance dans le fortet dans le village



«hostels» et vestiges de la maison seigneuriale



les «loges»

Une «loge» ou «estaige» ou «chambre» selon les textes, est une construction particulière et caractéristique des «forts». Destinées à servir de refuge en cas de danger, elles se serrent à l'abri du rempart, sur un plan parcellaire relativement régulier qui suggère un lotissement volontaire (le cas est particulièrement représenté de part et d'autre des ruelles séparant le fort vieux et l'extension du 15^e siècle).

L'élévation, très simple, rend compte de l'utilisation du bâtiment :

- élevé sur une cave, le rez-de-chaussée, dont les locaux étaient destinés à abriter bétail et récoltes, est accessible par une porte cochère
- le premier étage s'ouvre par une fenêtre de dimensions variables, qui constitue son seul accès possible : une fois à l'intérieur on retirait l'échelle et par sécurité aucune communication directe n'était aménagée entre les deux niveaux
- cet étage pouvait être unique ou surmonté d'un grenier, ventilé par un petit jour.

Très peu de ces constructions sont parvenues jusqu'à nous sans avoir subi des transformations, notamment pour les adapter à leurs fonctions agricoles (caves et cuvages). On reconnaît cependant un certain nombre de caractères communs :

La couverture: Sur ces bâtiments adossés au rempart ou à la loge limitrophe, la couverture est réduite à un seul rampant, l'égoût se déversant sur la ruelle. Dans leur état d'origine, elles étaient couvertes en chaume ou en roseaux : un matériau économique qui était récolté dans la narse voisine. Ces couvertures végétales ont disparu à partir du 18^e siècle, remplacées par la tuile canal qui assurait une meilleure sécurité contre les risques d'incendie et une plus grande longévité.

Les ouvertures :

- les portes cochères sont aménagées sous un arc en pierre ou un linteau bois
- les fenêtres et jours sont simples, le plus souvent de type classique mais des baies médiévales ont été conservées ou remployées lors des travaux de construction, de modification ou de rénovation récentes.

Bien que non perceptibles depuis les espaces publics, les caves constituent un patrimoine indissociable des loges : creusées sur plusieurs niveaux (jusqu'à trois) sur une hauteur de 5 à 6 m, elles ont servi tout au long des siècles en fonction des usages demandés (abris, magasins, ...) et participé à la sauvegarde du bâti en élévation depuis l'abandon de la fonction originelle du fort..



Le fort, qui s'est développé autour et à partir de la commanderie, conserve également une partie des bâtiments seigneuriaux («claustr», «château ...) et quelques constructions plus cossues que les loges, qui correspondent à des hôtels particuliers destinés à un habitat permanent ou à des fonctions spécifiques (four, écurie).

Ces constructions se distinguent par des maçonneries plus soignées, en particulier des angles en grand appareil d'arkose,

Les principes de couvertures sont identiques aux précédents.

Les ouvertures, particulièrement soignées, témoignent de ces statuts particuliers et rappellent par leurs formes l'époque de construction ou de reconstruction

- baies moulurées à traverse ou à croisée, linteaux en accolade, jours moulurés des 15^e-16^e siècles
- fenêtres à traverse, linteaux en anse de panier, particulièrement présents dans la rue et de part et d'autre de la porte Saint-Jean, datables du 17^e siècle

les maisons de bourg

La «maison bloc en hauteur», dite aussi «maison de bourg», correspond au modèle le plus répandu dans les villages clos ou resserrés.

Elevées sur des parcelles carrées ou rectangulaires, de plan trapu, ces constructions s'imbriquent étroitement les unes contre les autres et le long des rues, dans un alignement continu.

Le bâtiment occupe toute la parcelle ou libère un espace de terrain, généralement de dimensions réduites et disposé à l'arrière, qui était utilisé comme cour ou comme jardin.

Le volume est simple, avec une couverture en deux versants et un faitage parallèle à la rue. Quelques unes, implantées à des carrefours, soutiennent un toit plus complexe, à trois ou quatre rampants.

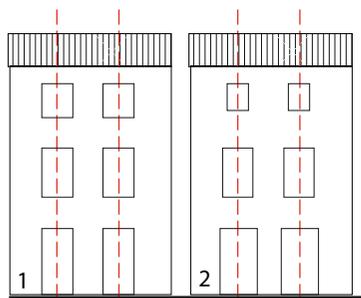
La hauteur varie de deux à trois niveaux :

- un rez-de-chaussée
- un ou deux étages
- un comble qui couronne la façade par un «attique», d'une hauteur inférieure à celle des étages.

La largeur est variable :

- les plus modestes s'ouvrent sur la rue par une façade à travée unique (une seule pièce dans la largeur de la construction) qui se manifeste par une série d'ouvertures superposées sur un axe vertical. La porte peut-être intégrée dans ce même axe ou déportée sur un côté
- les plus nombreuses comptent deux travées avec une porte d'entrée centrale ou sous les fenêtres
- les plus cossues comprennent trois travées ou plus. Elles correspondent à des constructions souvent plus tardives ou à des fonctions particulières (commerce) et se rapprochent, par leurs dimensions de la maison «de maître».

Ces dispositions (largeur, composition des ouvertures) participent à l'harmonie des façades en affirmant un rythme vertical qui souligne le parcellaire et scande les alignements : des particularités à sauvegarder pour maintenir l'ambiance des espaces publics.



Principes de composition des façades classiques

- 1 - une largeur constante à tous les étages
- 2 - les dimensions se réduisent d'un étage à l'autre

A La Sauvetat, ces maisons témoignent de l'évolution du village :

- on les retrouve dans un îlot compact à l'est du fort, implantées sur une trame parcellaire régulière
- un autre groupe souligne le contour du fort : leur fondation sur l'ancien fossé permet de dater leur construction à partir du 18^e siècle.
- les autres se dispersent dans le bourg sans ordre apparent. Elles y côtoient d'autres modèles d'habitat ou des constructions agricoles.

un alignement exemplaire et caractérisé par des façades étroites, similaires sans être identiques



rue de l'Ormeau
 petites maisons à une travée et maison plus «bourgeoise»
 parcelles 494-498 et 1414



rue des Remparts :



rue du Tabot parcelle 848
 petite maison à trois travées

DIAGNOSTIC- LE VILLAGE

la maison "vigneronne"

Typique de la Limagne, la maison vigneronne constitue une variante de la maison de bourg.



Armorial de Guillaume Revel
extrait de la planche «Champeix»

Elle en reprend les grandes caractéristiques mais son originalité se manifeste principalement par une adaptation aux besoins spécifiques de son occupant :

- une cave à vin et un cuvage sont aménagés au rez de chaussée et en sous-sol
- les étages (en général un ou deux) abritent le logement.

On y accède par un escalier extérieur, sous lequel s'encastrent de petits réduits utilisés comme soue pour le cochon ou comme poulailler. L'escalier et le palier sont protégés par un auvent ou «estre» utilisé pour le séchage des récoltes (tabac, ail).

L'origine et la diffusion de l'estre restent méconnus, mais un exemple, figurant dans l'Armorial de Guillaume Revel (Champeix) atteste son existence dès le milieu du 15^e siècle.

L'escalier peut prendre plusieurs formes, qui semblent témoigner d'une chronologie :

- les plus anciens étaient construits sur voûte, le garde-corps étant généralement maçonné,
- les plus récents adoptent les techniques et matériaux en vogue à l'époque de leur construction : les marches comme le perron, le plus souvent en lave de Volvic, peuvent être construits en consoles, simplement encastrés dans le mur de façade ou soutenus par des corbeaux de pierre ou de métal. Le garde-corps est fréquemment en fer forgé sur un dessin très simple (fers plats sur lisse basse et main courante).

Ces maisons peuvent sembler peu nombreuses à La Sauvetat malgré sa vocation viticole. Le fait s'explique sans doute par la présence et l'utilisation (attestées par le cadastre de 1819) des loges du fort : de nombreux viticulteurs y disposaient d'un cuvage et d'une cave, les dispensant d'une construction adaptée.

Elles se dispersent dans les quartiers qui semblent correspondre aux réaménagements du village (comblement des fossés) et à l'extension de ses faubourgs pendant l'époque classique et le 19^e siècle.



rue de la Barbarade
une construction typique avec son escalier
maçonné et sa charpente gracile
parcelle 459



rue de l'Ormeau : une des plus
caractéristiques et sans doute l'une des plus
anciennes.
Le poteau qui soutient l'estre est un tronc
brut
parcelles 360-1588



quartier de la place

maisons en partie
construites sur d'anciennes
loges du fort et sur l'emprise
du fossé après son
remblaiement
parcelles 579-581 et 568-569



rue de Crouzadoux
une autre maison vigneronne, peu
perceptible depuis l'espace public, lui est
accolée
parcelle 787

les dépendances, bâtiments ruraux et artisanaux

Ces bâtiments correspondent à des fonctions agricoles (remises, granges) ou artisanales.

Les plus nombreux, de dimensions relativement modestes, regroupent, sous un toit à un ou deux rampants, le volume d'une grange surmontée d'une fenière et, parfois d'un comble.

Ces dépendances peuvent être regroupées en ensembles organisés autour d'une cour. Certaines d'entre elles sont directement rattachées à une maison d'habitation pour former un corps de ferme.

La maçonnerie est toujours de qualité :

- par souci d'économie (les murs n'étaient pas enduits et la maçonnerie est particulièrement régulière ou soulignée par les joints
- les encadrements d'ouvertures (portes, fenêtres ou jours) témoignent de la même attention, qu'ils soient en pierre ou en bois.

Les grandes portes de grange sont couvertes de linteaux en bois sur jambages en pierre de taille ou de grands arcs clavés. Un certain nombre de ces linteaux, en brique, correspondent à un modèle que l'on retrouve également sur de nombreux portails des cours : certainement un «effet de mode», spécifique à la commune et lié au développement de la briquetterie ... et-ou à la dextérité particulière d'un maçon.

Le toit est constitué de tuiles canal avec un débord soutenu le plus souvent par des voliges sur chevrons. Quelques uns affichent une génoise en tuiles canal.

Ces bâtiments s'éparpillent entre les maisons d'habitation (sans relation directe avec celles-ci) ou se regroupent en îlots, voire en quartiers spécifiques : l'un d'entre eux, s'élève aux abords de la place de l'Ormeau et semble correspondre à un secteur ancien.

Le plus représentatif de cette «spécialisation» se retrouve en limite nord du bourg, dans un alignement assez spectaculaire de façades régulières et répétitives.



rue Dodel : perpendiculaire à la rue un grand bâtiment particulièrement soigné
parcelle 1523



rue du 11 Novembre
bâtiments regroupés autour d'une petite cour
parcelle 740



rue Dodel : un bâtiment particulièrement représentatif. Le grand arc en brique est un motif récurrent dans le village.
parcelle 922



rue Dodel : petit bâtiment caractéristique
parcelle 362



rue de Pédat
un alignement régulier de bâtiments ruraux et de leurs façades marque la limite du bourg

les maisons sur cour, petites fermes et grands domaines

Moins nombreux que les maisons de bourg, ces ensembles témoignent de l'évolution de l'architecture rurale, avec une recherche de confort que permettaient l'éclatement des fonctions (agricoles ou artisanales, habitat) et celui des volumes.

Edifiés sur des parcelles plus grandes, les bâtiments s'implantent contre les limites de propriété, le long ou autour d'une cour de plan quadrangulaire, plus ou moins régulier et d'ampleur variable. Cet espace central, utilisé pour la circulation et le stockage, permet la liaison de la maison avec ses dépendances.

L'habitat reprend généralement les principes de la maison de bourg et ses techniques de construction, mais son volume s'inscrit dans une composition plus complexe, souvent obtenue par ajouts successifs de bâtiments.

Certaines d'entre elles, les plus récentes, s'organisent autour d'une maison de type «bourgeois», généralement caractérisée par un volume beaucoup plus important, des techniques et matériaux «nouveaux», importés des modèles urbains : toitures à la Mansart, en ardoise, escaliers ou balcons ornés de riches ferronneries...

Les cours sont généralement closes de murs, construits dans le prolongement des façades et des bâtiments annexes. Leur caractéristique commune est de posséder un portail, souvent monumental, qui ferme la cour, empêchant les intrusions aussi bien que la fuite des animaux, et répond à une fonction plus symbolique, en affirmant l'image sociale du propriétaire.

Si quelques maisons sur cour s'immiscent dans le tissu resserré des premiers faubourgs, les fermes et domaines s'installent en périphérie.

L'architecture de la maison et l'emprise de la propriété illustrent l'évolution du village :

- les petites fermes organisées autour d'une maison de type «classique» se retrouvent en bordure immédiate du bâti ancien
- les domaines plus importants se développent au nord-ouest du village, formant un îlot particulier (entre les rues du 8 mai et du Crouzadoux) ou à proximité. Ils se sont édifiés sur du bâti préexistant, plus ou moins modifié (remplacement de maisons ou bâtiments agricoles) ou sur des parcelles inoccupées en 1819.



rue de la Gazelle
parcelle 1577



petites fermes
dans les
premiers
faubourgs



rue Gladel parcelle 1483



rue de la Mairie parcelle 697

maisons sur cour

l'architecture et le volume de l'habitat sont similaires à ceux de la maison de bourg



rue du 8 mai

la maison
«s'embourgeoise»
parcelles 835 et 1591



DIAGNOSTIC- LE VILLAGE

pigeonniers et colombiers

L'élevage du pigeon est une tradition ancienne en Limagne, entretenue par des facteurs propices, qu'ils soient naturels ou techniques :

- un climat et une altitude adaptés
- une agriculture favorable, avec la production de céréales et de vignes
- un facteur économique : dans des régions où l'élevage bovin apparaissait comme secondaire, le pigeon constituait une ressource importante, alimentaire et financière. Il fournissait, en outre, un engrais recherché, notamment pour la culture de la vigne et du chanvre.

A ces raisons s'ajoute un rôle social et symbolique important, sous l'Ancien Régime, après la Révolution et jusqu'à la fin du 19^e siècle : "les rares abris à colombinés datés que l'on rencontre en Limagne suggèrent une nette campagne de construction entre 1795 et 1865 environ, en tous cas pour ceux en pierre. Il semble qu'en dépit de l'absence de droit de colombier en Auvergne, divers Limagnais avaient affirmé leurs convictions républicaines en érigeant sous la Révolution même ; puis, après un arrêt sous le Premier Empire, la même affirmation idéologique paraît se faire sentir sous la Restauration, comme un signe de mauvaise humeur contre cette dernière ; enfin, les constructions se poursuivent plus lentement pour cesser vers 1865, lorsque l'exode rural du Second Empire commence à vider nos campagnes, ou du moins à interrompre les investissements immobiliers des exploitants agricoles".

Différents types d'abris ont été offerts aux colombinés :

- les fuies ou petites constructions, généralement de bois, accolées aux façades, que l'on retrouve principalement à l'intérieur des villages,
- les pigeonniers et colombiers, que l'on peut différencier par le statut de l'édifice : le premier terme s'applique à des locaux annexes, intégrés dans des bâtiments répondant à d'autres fonctions (habitat par exemple), le second est réservé à des constructions spécifiques vouées à l'élevage .

Ces deux types sont généralement regroupés sous le terme plus générique de "pigeonnier" et, quelle que soit sa définition, "le colombier ou pigeonnier, est fondamental dans le plan de masse d'une ferme, dans les rapports qui le rattachent aux volumes importants de l'ensemble agricole. On peut lui appliquer, au sens large, la notion d'architecture "objective", si l'on entend par là la sobriété et la simplicité extrêmes, l'exigence de la rationalité et de l'adaptation fonctionnelle de l'espace interne, opposées à l'esthétisme, à la gratuité de l'imagination et au culte de l'ornement de la construction externe".*

Le territoire communal abrite quelques uns de ces édifices : pigeonniers-tours de plan carré, adossés à une des façades de la maison ou d'une dépendance, ou colombiers (moins nombreux). Le toit composé d'un rampant unique est généralement en tuile canal sur génoise.

Par leurs volumes et leur langage particuliers, ces édifices, parfois privés de leurs hôtes, constituent un patrimoine vernaculaire indissociable des autres formes de l'architecture traditionnelle.

* Collectif : Pigeons et colombiers de Limagne, Carnets patrimoniaux du Puy-de-Dôme, N°5, Conseil Général du Puy-de-Dôme, s.d.



vu depuis la place du St Esprit, un modèle exemplaire du colombier
parcelle 1387



petite rue de l'Ormeau
parcelle 345

pigeonniers traditionnels dans le bourg



impasse du presbytère
plus récent ...
et plus «fantaisiste»
parcelle 802



rue Dodel parcelle 925

DIAGNOSTIC- LE VILLAGE

3.2 murs, portes et portails



Éléments importants dans l'espace urbain, les clôtures prolongent et équilibrent les ensembles bâtis, délimitent les enclos, cernent la végétation.

Elles sont particulièrement nombreuses et importantes à La Sauvetat, non seulement dans les secteurs les plus aérés du village, mais également dans les îlots les plus denses.



Même si leur rôle est d'abord fonctionnel, qu'il s'agisse de protéger la cour des intrusions, d'éviter la fuite des animaux ou d'améliorer les conditions climatiques dans les jardins, ... les murs remplissent également une fonction symbolique, en concrétisant les limites de la propriété et en affirmant le statut social de ses occupants : un vocabulaire particulier se développe, souvent complémentaire de l'architecture de la maison.

Leur rôle «urbain» est tout aussi important : les clôtures affirment et maintiennent les tracés du parcellaire, unifient et renforcent le tissu. Au même titre que les constructions, elles contribuent, par leurs matériaux et leurs techniques de mise en oeuvre, au patrimoine historique et vernaculaire du village.



Ces murs de clôture ou de soutènement, de hauteur variable, sont généralement bâtis en moellons jointoyés ou enduits.

Les murs les plus «rustiques» sont couronnés par un «créton» arrondi ou à double pente, plus rarement par des dalles de pierre ou quelques rangées de tuiles canal.

Dans certains cas, inspirés par un vocabulaire «urbain», la maçonnerie, moins haute, se prolonge par une grille en ferronnerie.



Ces murs s'enrichissent de tout un panel de portes piétonnes et de portails.

Les compositions sont multiples :

- dans les exemples les plus simples, les deux jambages maçonnés soutiennent ou non un linteau de bois ou de pierre.
- des portails plus élaborés introduisent des piliers en pierre de taille plus ou moins ouvragés et des linteaux cintrés en pierre ou en brique.

Les menuiseries participent au caractère de la clôture : simple agencement de planches ou portails plus ouvragés, ferronneries plus ou moins compliquées, elle est l'occasion d'affirmer la fonction de l'espace qu'elle limite (jardin, cour) et le statut social du propriétaire.

enduits ou non, en continuité du bâti ou isolés, plus ou moins hauts ...

l'omniprésence des murs qui accompagnent le bâti et dessinent les espaces publics y compris dans les secteurs les plus denses



la clôture est le support d'un vocabulaire varié, du plus simple au plus «travaillé»



une maison de bourg particulièrement haute
parcelle 748

DIAGNOSTIC- LE VILLAGE

commune de LA SAUVETAT (63)

AIRE DE MISE EN VALEUR DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE



moellons de calcaire et joints «beurrés»: des maçonneries de très grande qualité



la dégradation de l'enduit dévoile les techniques de mise en oeuvre (couche d'accrochage, «gobetis», enduit de finition et décor en badigeon (enseigne))

façades enduites et pignons jointoyés
un jeu subtil de matières et de surfaces

les variations de couleurs et les
décorés soulignent le rythme des
alignements



Attention à la mode du décro-
tage, en contradiction avec les
logiques et pratiques
traditionnelles



encadrements en lave sur une
façade datée de 1878

rue de la Mairie

les maçonneries



quelques vestiges de décors peints



balcon en lave et décor
classique en pierre
badigeonnée
place du Cruzadoux

La pierre

Dans un souci d'économie d'argent, de temps et d'énergie, les constructeurs des temps passés puisaient la pierre dans les réserves locales, qu'elle soit simplement «ramassée» dans les champs environnants (l'épierrage facilitant le travail de la terre) ou extraite des carrières proches.

Le sous-sol de La Sauvetat a ainsi fourni le calcaire utilisé dans la plus grande partie des maçonneries. Epanelé en petits moellons il donne (selon la dextérité du maçon) des appareillages plus ou réguliers assemblés par un mortier de chaux également produit sur place. Le sable, issu de l'Allier, était extrait à Brolac et la chaux produite sur le territoire communal : certains des lieux d'exploitation ont laissé leur souvenir dans la toponymie («le Chauffour»).

La pierre plus dure (et plus onéreuse) était réservée aux points névralgiques : encadrements d'ouverture, chaînages d'angle. On avait, pour cela, recours à l'arkose de Montpeyroux.

La lave de Volvic s'introduit beaucoup plus tard, son emploi correspondant à un effet de mode récurrent dans la région, mais elle reste confinée à des éléments très particuliers : escaliers, balcons, portails, corniches,

Les enduits

Un grand nombre des maçonneries de petits moellons de calcaire étaient présentées en l'état : les parements ont conservé les joints «beurrés» qui les assemblaient en accentuant la régularité des assises. On les retrouve principalement dans les constructions «annexes» : dépendances agricoles, murs de clôture, pignons.

Les façades des maisons d'habitation étaient généralement enduites.

Des exemples subsistent dans le village : ils révèlent l'utilisation d'enduits clairs, colorés par les matériaux qui les composent.

Certaines façades conservent la trace de décors en badigeon appliqués sur l'enduit sous-jacent : la surface est d'une couleur similaire à celle de l'enduit, les décors soulignent les lignes fortes de l'architecture (sous face de la toiture, encadrements d'ouvertures, angles...).

DIAGNOSTIC- LE VILLAGE

commune de LA SAUVETAT (63)
AIRE DE MISE EN VALEUR DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE



vues rapprochées sur les toits du fort depuis la terrasse du donjon

«gros plan» depuis l'entrée sud du bourg et vue en belvédère depuis la rue du chemin haut



En 1851, le maire rappelle un certain nombre de lois édictées pendant la période révolutionnaire, qui confient à «la vigilance et à l'autorité des corps municipaux, le soin de prévenir par les précautions convenables, les accidents et fléaux tels que les incendies (...)

Un incendie ayant eu lieu dans la commune le 1er septembre dernier «par lequel plusieurs bâtiments couverts en chaume ont été détruits» le conseil municipal arrête l'interdiction de construire ou réparer des couvertures en paille ou en roseaux sur les bâtiments d'habitation ou d'exploitation tels que maisons, granges, caves, étables et hangars» (CM du 5 septembre 1851)



jeu des volumes et des toitures dans la perspective sur le donjon depuis la rue de la Garenne

Avec un relief tel que celui de la commune, les toitures interviennent comme un élément fondamental du paysage architectural et de l'environnement du village.

La couleur et la forme des toits, perceptibles en vues lointaines et rapprochées, participent activement à l'harmonie et à l'image du bourg.

La terrasse du donjon offre des vues directes sur les couvertures du fort et des quartiers périphériques : à cette échelle de perception, le matériau et les détails de mise en oeuvre, ne peuvent échapper au regard.

Il en est de même pour quelques cônes de vue proches du village et pour certaines entrées de bourg.

A l'intérieur même des secteurs bâtis, les perspectives ouvertes par les rues, en particulier sur le donjon, englobent les toitures.

L'ensemble des toits compose, à ce jour, un paysage animé par le jeu des volumes et des plans. La tuile canal traditionnelle (dite «tige de botte») se maintient mais disparaît progressivement au profit de modèles plus contemporains (tuile mécanique) voire de matériaux économiques mais peu appropriés à la sauvegarde des qualités patrimoniales du village (tôle ondulée, fibro-ciment).

L'harmonie des toitures, souvent première impression quand on arrive et qu'on entre dans La Sauvetat, doit être maintenue en tant qu'élément patrimonial essentiel

toiture de tuiles canal anciennes sur une génoise de briques



christine charbonnel, architecte - atelier Alpages, paysagiste

La tuile canal - matériau de couverture traditionnel par excellence

Depuis l'abandon progressif et tardif des toitures en chaume, la tuile canal s'impose comme LE matériau de couverture.

Fabriquée localement, elle propose de nombreuses qualités :

- une mise en oeuvre facile
- sa durabilité, nécessitant peu d'entretien
- son adaptabilité à toutes les formes de couverture.

S'ajoutent à ces atouts techniques une esthétique caractéristique : avec ses rondeurs, ses alignements de tuiles de couvert et les creux des tuiles d'égout, ce matériau, plus que tout autre, accroche la lumière et donne de la «matière» à la couverture.

une génoise traditionnelle : des rangs alternés de tuiles canal





porte de cave à clastra

Très fréquent dans les bourgs viticoles, ce type de porte est peu présent à La Sauvetat, y compris dans le fort. Il est cependant à mentionner pour son intérêt esthétique et patrimonial. Montants et traverses sont assemblés à mi-bois pour former un quadrillage régulier de vides qui permettent la ventilation de la cave ou du cuvage.



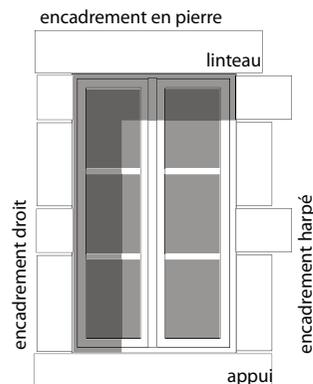
portes piétonnes de la plus simple à la plus ouvragée ... à chaque modèle, son style

volets pleins ou persiennés les deux modèles les plus courants



portes cochères sous linteaux bois ou arcs

Quelque soit la surface de la porte, la menuiserie offre une surface lisse, qui allège le dessin.



la fenêtre classique
chacun des deux vantaux est divisé
en trois carreaux par des croisillons
dits «petits bois»

La fenêtre

Avec le développement des techniques du verre, la forme et le dessin des ouvertures se modifient. L'invention et l'expansion du modèle de fenêtre à deux vantaux, à partir du 17^{ème} siècle, permet d'agrandir la surface vitrée et de rationaliser le dessin des encadrements.

La porte

Les jambages des portes sont souvent formés de pierres assez hautes et peu larges. Les linteaux des portes sont adaptés à leur largeur et, quelquefois ornés de sculptures ou d'inscriptions. Les portes étroites ont, le plus souvent, un linteau en pierre monolithe alors que ce n'est pas toujours le cas pour les portes plus larges, celles des caves ou des dépendances. Les linteaux monolithes sont pratiquement toujours soulagés par un arc de décharge en pierre ou en bois : la plupart du temps «en bâtière», ils sont plus ou moins tendus et plus ou moins larges.

Dans les constructions plus modestes ou les dépendances agricoles, les encadrements de baies peuvent être réalisés en bois et parfois conjugués, dans une même façade, avec des encadrements de pierre. Le cadre, composé de deux montants, d'une pièce d'appui et d'un linteau, de section carrée, est assemblé par des chevilles de bois.



des «assemblages»
pittoresques de matériaux ...



une composition caractéristique
des ouvertures et des
menuiseries

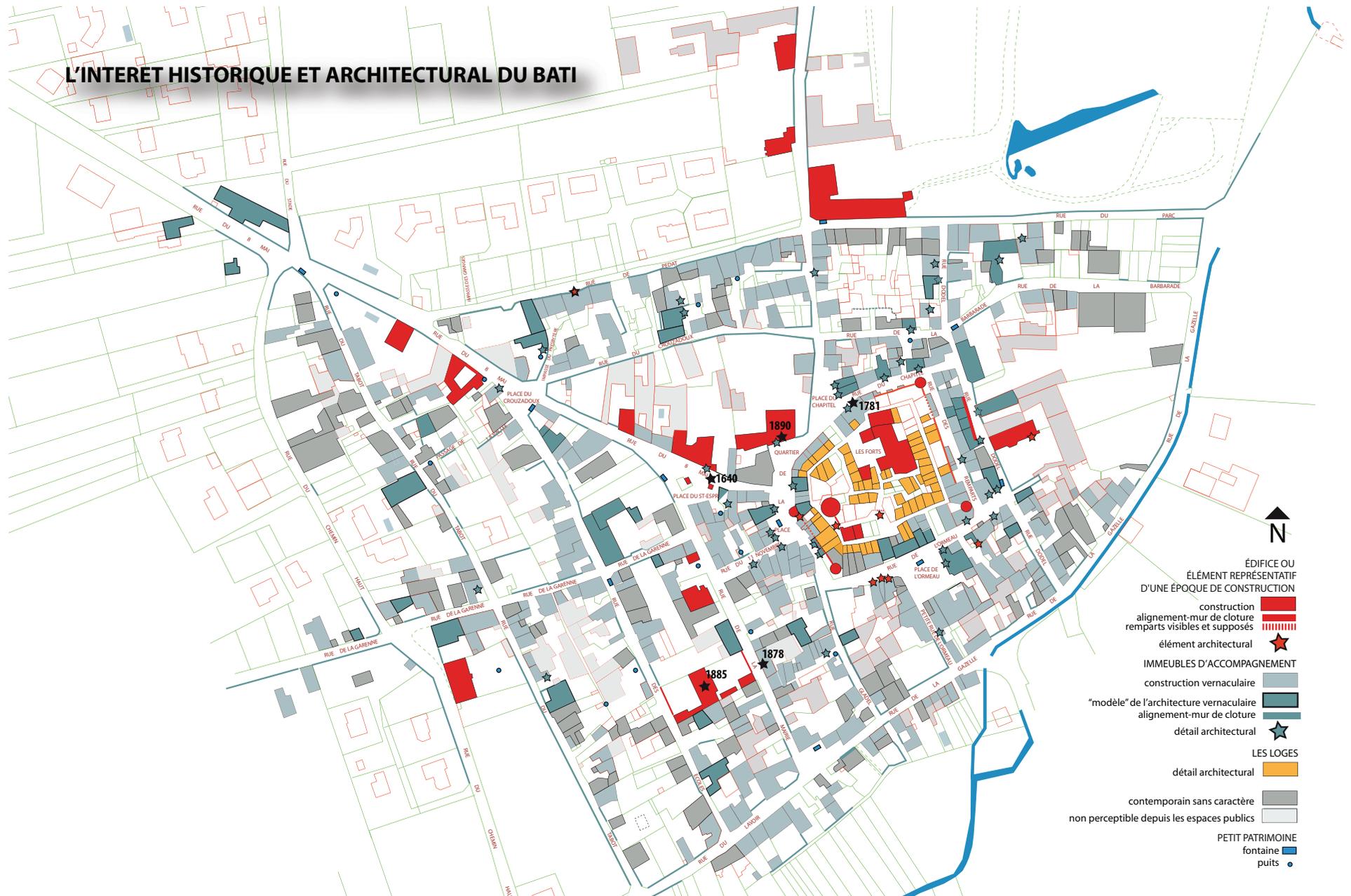
Les fermetures

Les baies médiévales ne recevaient pas de fermetures extérieures. Leur occultation, si elle existait, se faisait par l'intermédiaire de volets intérieurs rabattables.

Les maisons classiques ont gagné en confort : excepté les baies d'attique (dans le comble) ou les simples «jours», les fenêtres s'enrichissent de volets extérieurs, qui protègent la menuiserie et habillent la façade.

Le volet le plus répandu est le volet battant à lames jointives assemblées par des barres métalliques ou des traverses bois, avec ou sans écharpes. Certains s'ornent de découpages décoratifs (coeurs, losanges...)
Les volets à lames persiennées, dont le modèle a été importé d'Italie et s'est répandu vers le dernier quart du 18^{ème} siècle, sont également présents.

L'INTERET HISTORIQUE ET ARCHITECTURAL DU BATI



3.4 intérêt historique et architectural du bâti

Au fur et à mesure de sa longue existence, le bourg de La Sauvetat, s'est enrichi de constructions extrêmement variées qui contribuent à «raconter» son évolution.

Les monuments (donjon, remparts, église), les édifices publics (école-mairie, salle communale) le petit patrimoine, comme certaines bâtisses particulières (manoirs, domaines et maisons bourgeoises) marquent fortement le cadre bâti en même temps qu'elles concrétisent, dans le plan et sur le terrain, les principales phases de l'histoire. Ces constructions, qui forment le «socle» du patrimoine historique et architectural, devront faire l'objet d'une attention sévère garantissant que ces qualités puissent perdurer.

Les loges regroupées à l'intérieur du fort constituent un ensemble «à part» : depuis leur construction, elles nous ont transmis les caractères généraux du «modèle» et quelques éléments de datation précieux, mais les transformations ont été nombreuses, sans toujours être datables voire reconnaissables. Plus que leur valeur individuelle, c'est celle de l'ensemble qui l'emporte : par leur potentiel archéologique et l'ambiance très pittoresque qu'elles insufflent au quartier.

Les constructions «ordinaires» ou «vernaculaires» représentent la grande majorité du bâti. Leur valeur patrimoniale est très variable :

- au gré des «restaurations» ou des modifications qui leur ont été apportées, certaines ont perdu tout ou une grande partie des caractères d'origine
- les plus nombreuses ont conservé leurs caractères, sans offrir des qualités particulières
- quelques unes, au contraire, constituent de vrais témoignages, des «monuments» remarquables de l'architecture vernaculaire dignes des mêmes attentions que les «grands» monuments.

A ce patrimoine bâti s'ajoute celui des éléments «secondaires», principalement les murs de clôture, leurs menuiseries et ferronneries : au même titre que les constructions, ils devront faire l'objet de mesures de sauvegarde et de restauration en fonction de leurs qualités propres et de celle de leur environnement.



dépendances agricoles et petite maison vigneronne disposées en U autour d'une cour : typiques des petites fermes et non transformées



caractères principaux et détails en parfait état : un exemple remarquable de la maison de bourg de la fin du 19^e siècle

dépendance agricole et mur de clôture : une qualité remarquable de la maçonnerie et une architecture parfaitement sauvegardée



domaine agricole au centre du bourg : chaque élément de l'ensemble est conservé dans sa volumétrie et ses détails

4 LES ESPACES PUBLICS

DIAGNOSTIC- LE VILLAGE

commune de LA SAUVETAT (63)

AIRE DE MISE EN VALEUR DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE

La trame bâtie dense du bourg de la Sauvetat, resserré autour de l'ancien fort, a laissé peu de place pour les espaces publics, qui correspondent ainsi majoritairement à des rues.

La rue du 8 mai (RD 96) et la rue de la Gazelle (RD 630) constituent les deux axes principaux d'accès dans le bourg, auxquels s'ajoute la rue de la Mairie, voie structurante desservant la mairie, l'école et la salle communale.

Le long de ces axes, se trouvent de petits espaces publics à l'intersection de rues (Crouzadoux, place Saint-Esprit, placette à l'angle de la route de la Gazelle et de la rue de la Mairie). Outre le bâti qui les entoure, ces espaces sont valorisés par la présence d'éléments du petit patrimoine (fontaines, oratoire, ancien poids publics).

La seule place clairement identifiable est la place de l'Ormeau qui a fait l'objet d'un réaménagement : les tilleuls ont remplacé l'orme d'origine.

À l'ouest du fort, l'espace public qui borde les anciennes fortifications prend d'avantage l'aspect d'une rue élargie que d'une place.

On trouve cependant aux deux extrémités deux placettes :

- au sud : la placette est marquée en son centre par la présence de la plus grande fontaine de la Sauvetat entourée d'un bassin en lave de Volvic. L'intérêt de cet espace est aussi dû à la présence de l'entrée principale des piétons dans l'intérieur du fort

- au nord, la place du Chapitel n'est quant à elle pas structurée par un élément du patrimoine. Elle offre cependant un accès direct à l'église y compris pour les véhicules depuis la démolition d'un bâtiment au 20^e siècle.

À l'intérieur du fort, les espaces publics sont réduits aux ruelles qui se fauillent entre les bâtiments. L'esplanade de l'église constitue l'espace le plus grand.

Les rues autour du fort ont fait l'objet d'une opération de restauration. L'enrobé noir reste prédominant. Le pavage en pierre basaltique se retrouve ici, soit dans le caniveau central, soit sur une étroite bande en pied de façade.

Ci-contre la rue de Pranly et la rue Dodel.



christine charbonnel, architecte - atelier Alpages, paysagiste

Une mise en valeur des espaces publics engagée

Suite à la réalisation des études PAB, la commune a engagé une première campagne de travaux de requalification des espaces publics qui a concerné la rue du 8 mai, celles de la Mairie et de la Garenne. Ces derniers viennent de se terminer fin 2017. A l'intérieur du fort, deux ruelles ont également été restaurées.

L'enfouissement des réseaux aériens

Préalablement à la réfection des sols, les réseaux aériens, très présents par endroits, ont été enfouis.

Un traitement sobre des sols à partir de deux matériaux.

La bande centrale circulée des rues a été réalisée en enrobé grenailé permettant de faire ressortir le granulats clair qui contraste avec les pieds de façades, plus ou moins larges selon l'importance de la rue et traités en petits pavés basaltiques.

Ces surfaces en pierre s'élargissent au niveau des placettes et des éléments du petit patrimoine à mettre en valeur.

Quelques réserves ont été faites pour des plantations en pieds de façades notamment de rosiers mais celles-ci restent ponctuelles.

Les rues étroites comme la rue du Crouzadoux ont été traitées simplement avec un caniveau central en pavés.

Dans le fort, une rue a été récemment aménagée en galets basaltiques éclatés avec caniveau central. Elle se distingue ainsi du traitement des surfaces existantes qui sont en petites dalles implantées en «opus incertum».



Ruelle dans le fort avant et après la restauration récemment réalisée.



La rue du 8 mai avant les travaux de rénovation qui ont permis d'enterrer les réseaux aériens.



La rue du 8 mai et la rue de la Mairie sont les deux axes principaux de la Sauvetat qui ont fait l'objet d'une rénovation récente. La bande de roulement en enrobé grenailé a été réduite et remplacée sur des rives par des petits pavés basaltiques. Ils mettent en valeur les placettes, les façades et le petit patrimoine tout en délimitant l'espace piétonnier.



Les ruelles principales d'accès au fort sont recouvertes d'un dallage basaltique en «opus incertum».



La rue du 8 mai à son carrefour avec la rue du Couzadoux avant et après les travaux de rénovation



La rue de la Garenne avant et après les travaux.
La disparition du transformateur a permis l'aménagement d'une petite aire de stationnement, cadrée par un espace planté.

Un espace accueil et un parking relais aménagés

Pour limiter le stationnement dans le centre bourg et permettre l'accueil des visiteurs deux espaces ont été aménagés.

L'un en limite même du bourg, rue de la Gazelle, a été aménagé dans un ancien jardin. Ce projet exemplaire a su conserver la vocation première de cette parcelle en insérant les stationnements dans un verger.



A l'ouest le stationnement de la Garenne constitue un point de départ pour la découverte du village par la rue de la Garenne, en même temps qu'un parking relais.

On peut cependant regretter le maintien du stationnement de véhicules de résidents dans les rues autour du fort qui contrarie la perception de ce dernier.



Une mise en valeur à poursuivre

Il reste en effet encore des espaces publics qui méritent un aménagement plus qualitatif.

Dans le fort, outre certaines ruelles qui restent à reprendre pour remplacer le sol en béton, la restauration de l'esplanade de l'église aujourd'hui recouverte d'enrobé, constitue une priorité pour mettre en valeur l'édifice religieux et le site.

La valorisation de l'enceinte du fort constitue également un enjeu important : en particulier tout l'espace entre la place du Chapitel et la Place, uniformément recouvertes en enrobé.



Le traitement uniforme du sol en enrobé s'avère peu valorisant pour la fontaine et les façades.



La place du Chapitel offre aujourd'hui un tapis d'enrobé uniforme qui en fait un espace sans structure.



La rue du Tabot (ci-dessus) ou la rue des Ecoles font partie des voies qui n'ont pas encore été rénovées.

L'esplanade de l'église n'est pour l'instant pas mise en valeur. La question du traitement de la liaison avec la place du Chapitel, autrefois refermée par un bâtiment, devra être réfléchie.

5 LE VEGETAL DANS LE BOURG

la végétation est peu présente dans le coeur du bourg



Les faibles dimensions des espaces publics du centre bourg limitent la présence des arbres.



Les deux cours de l'école et de la mairie sont également plantées de tilleuls.



La présence de jardinières entretenues par la municipalité reste très limitée. Comme ici, place de l'Ormeau



La place de l'Ormeau est la seule place qui soit arborée. Réaménagée il y a une vingtaine d'années, elle a été plantée de cinq tilleuls

Côté rue de la Mairie, quatre jeunes tilleuls ont été plantés récemment. Bien que clos, ces espaces participent à la qualité de l'espace public de la commune .

Les aménagements récents de surface rues du 8 mai et de la Mairie ont été accompagnés de quelques plantations ponctuelles de massifs arbustifs en pleine terre et de rosiers palissés.



christine charbonnel, architecte - atelier Alpages, paysagiste



DIAGNOSTIC- LE VILLAGE

commune de LA SAUVETAT (63)
AIRE DE MISE EN VALEUR DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE



Grands tilleuls rue de Prarly



Tilleul dans une cour rue du Tabot

Les arbres qui émergent au-dessus des hauts murs de clôture sont autant de points d'appels visuels qui contrastent avec le caractère minéral du centre historique. Le tilleul est l'essence la plus présente.



Vue cadrée sur le parc de Chalaniat depuis la rue du Chapitel



Les rues étroites du fort ont été plantées de quelques rosiers palissés. Historiquement, ce lieu de refuge n'était pas destiné à être un espace de jardin vivrier ou d'agrément.



Houx palissé le long d'une façade rue de l'Ormeau



Figuier palissé dans une cour rue de l'Ormeau

Les plantations privées accompagnent ponctuellement les façades. Leur présence participe à animer les façades et les rues et à valoriser l'espace public.



La présence de vigne palissée sur les façades exposées au sud est récurrente dans le centre du village



Ces deux façades, place du Chapitel, accueillent les deux plus grands massifs privés donnant sur la rue



Faute de massifs en pleine terre, certains propriétaires créent de véritables jardins en pots devant leurs façades



Une des rares cours visibles depuis la voie publique (rue du 8 mai)

christine charbonnel, architecte - atelier Alpages, paysagiste

DIAGNOSTIC- LE VILLAGE



Le contraste est grand entre le traitement des limites du centre bourg et celui des jardins des espaces résidentiels contemporains banalisés (muret en moellons non enduits, haies monospécifiques...).



4ème PARTIE : AVAP ET DEVELOPPEMENT

La notion de développement durable a été officialisée, en 1992, au cours du Sommet de la Terre à Rio, réuni sous l'égide des Nations Unies et résumée par trois piliers : un développement économiquement efficace, socialement équitable et écologiquement soutenable.

Le développement durable est « un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs ».

(Mme Gro Harlem Brundtland, Premier Ministre norvégien - 1987).

Face à la crise écologique et sociale qui se manifeste de manière mondialisée, le développement durable est une réponse de tous les acteurs politiques, économiques et culturels du développement.

La protection du patrimoine bâti et paysager, la rénovation ou la réhabilitation d'une construction ancienne constituent, intrinsèquement, des démarches de développement durable : « Réhabiliter les bâtiments existants, les rénover, les restaurer, les recycler, les réinsérer dans le cycle de la vie, faire qu'ils répondent de nouveau à nos exigences, permet d'économiser l'énergie nécessaire à leur destruction et la construction du gros œuvre d'un bâtiment neuf.

(Pierre Lévy : La rénovation écologique Edition Terre vivante 2010, page 14).

Une telle démarche permet, en outre, de renouer avec les traditions ancestrales consistant à remodeler l'héritage pour le remettre en conformité avec les besoins nouveaux et de s'inscrire dans la longue histoire des lieux et, en évitant de bâtir sur des terres agricoles ou naturelles et de créer de nouvelles infrastructures (voiries, transports en commun, ...), elle implique une économie d'espace favorable à la sauvegarde des équilibres environnementaux.

Dans le cadre d'une AVAP, la conjonction des enjeux, revient à élaborer les conditions permettant le respect et la transmission de l'héritage d'une part, l'efficacité énergétique et la création contemporaine, d'autre part.

(médiévale par exemple), sur une construction classique (18è-20è siècle), sur un bâtiment de l'entre deux guerres ou sur un pavillon construit depuis 1950...

La construction neuve doit s'inscrire dans une démarche similaire : les objectifs de développement durable, comme ceux d'une bonne intégration au paysage, s'expriment dans le respect de l'environnement, dans l'utilisation des atouts du site (orientation, protection contre le vent, intégration dans le relief, ...), tout en introduisant les principes, les matériaux et les techniques adaptés aux besoins et réglementations en vigueur, et dans l'expression d'une création architecturale contemporaine.

... l'efficacité, maître mot du projet «durable»

Un programme rationnel est indispensable pour éviter les dépenses inutiles ou mal investies, notamment en cas d'opération sur le bâti ancien : dans une démarche patrimoniale et «durable», le projet doit s'adapter à la construction existante, à son environnement, et non l'inverse.

Une réflexion globale doit permettre de définir les buts recherchés tant du point de vue architectural (nouvelle organisation, adaptation aux normes, nouveau niveau de confort ...) que durable (économie d'énergie, recours aux énergies renouvelables, économies financières, ...), d'analyser les inconvénients et les possibilités de la construction (orientation, diagnostic énergétique, qualité des matériaux, ...) de manière à déterminer les solutions les plus judicieuses.

En réponse à la double problématique posée dans un contexte patrimonial tel que celui de La Sauvetat, les objectifs de développement durable peuvent s'exprimer et se concrétiser de plusieurs façons, utilisées séparément ou conjointement :

- par le recours à des énergies renouvelables, si la mise en oeuvre des équipements nécessaires ne contrarie pas les objectifs de valorisation du patrimoine
- par des économies d'énergie.

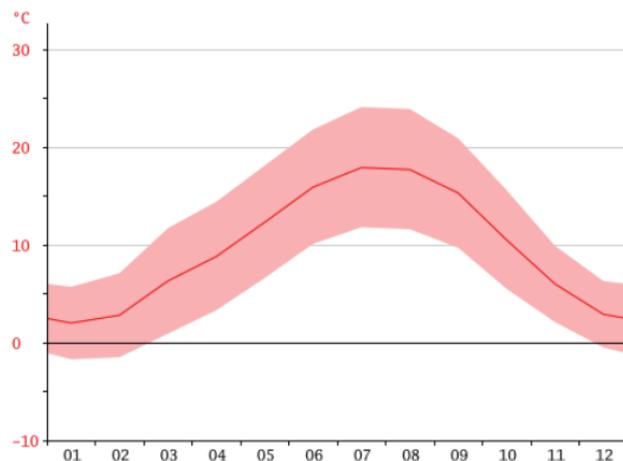
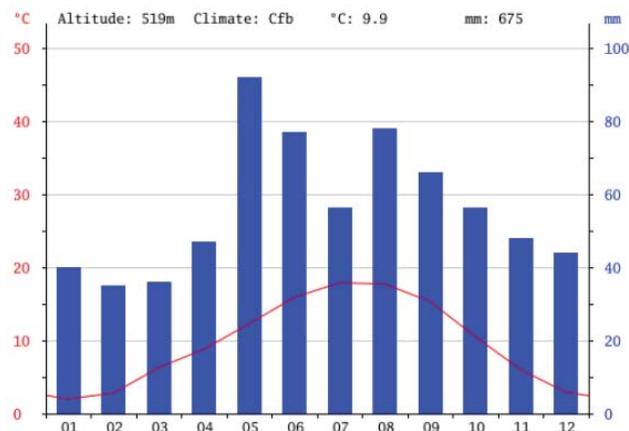
Un climat tempéré ...

La commune bénéficie d'un climat tempéré chaud, caractérisé par une température moyenne de 10,9°C, oscillant entre un maximum de 19,1°C en juillet un un minima de 2,8°C en janvier.

Les précipitations annuelles cumulent une moyenne de 621mm. Le mois le plus sec est celui de février, avec 30mm alors que le mois de mai peut enregistrer 86mm.

L'ensoleillement est donc un facteur important et le potentiel de développement en énergie solaire doit être pris en compte. Selon le rapport d'informations du Sénat n°436 (Energies renouvelables et développement local, Belot-Juilhard, août 2006) la région est ensoleillée pendant la saison froide et bénéficie d'un ensoleillement moyen annuel des 1907 heures/an (à Clermont-Ferrand, ville de référence), pour une moyenne nationale de 1973.

En application du Plan Climat 2005-2012 il est demandé aux documents d'urbanisme (PLU) d'inciter la mise en place d'énergies renouvelables .



nombre d'heures de soleil par an
source : La météo du massif central 2005

2 - DES MOYENS

2.1 climat et énergies renouvelables

... le bon choix des énergies renouvelables

La nécessité de recourir à des énergies «propres» ou renouvelables devient de plus en plus manifeste : les énergies fossiles (fioul, gaz), en voie de raréfaction, ont un impact écologique désastreux pour l'environnement et un coût de revient en constante augmentation ; l'électricité distribuée en France provient principalement du nucléaire, elle présente un faible effet de serre mais des risques inquantifiables de pollutions liés à la gestion des déchets et aux dangers de l'exploitation.

Le gaz conserve quelques avantages en milieu urbain, lorsque la construction est raccordée sur le réseau de distribution (pas de stockage, équipements compacts, bon rendement des matériels récents).

L'usage de l'électricité, doit être réservé à un emploi limité, là où il ne peut pas être remplacé par une autre source d'énergie (éclairage) et, pour les mêmes raisons que le gaz, à certains appartements de petite taille et très bien isolés.

Pour les autres constructions, l'évolution doit s'orienter vers le développement d'énergies renouvelables.

l'énergie solaire

L'énergie solaire s'exploite sous trois formes :

1 - Le solaire « passif » :

C'est la technologie la plus durable puisqu'elle ne nécessite pas d'appareils : l'énergie solaire est captée de manière à ce qu'elle réchauffe l'intérieur de la maison pendant la journée et pendant l'hiver grâce à l'orientation et à la surface des ouvertures, à la création de verrières ou de vérandas.

2 - Le solaire thermique peut couvrir 40 à 60% des besoins annuels en eau chaude sanitaire d'une famille. Le reste est pris en charge par une énergie complémentaire.

L'utilisation demande de surveiller les problèmes de tuyau, de pression, de fuites, de gel, ...

3 - Le solaire photovoltaïque

Les capteurs photovoltaïques récupèrent l'énergie pour produire de l'électricité mais l'énergie produite reste peu abondante, l'investissement est lourd et le rendement aléatoire (selon le prix de rachat de l'électricité par ERDF).

Pour produire l'équivalent des besoins annuels en électricité d'une même famille, 25 m² de modules photovoltaïques sont nécessaires

L'installation des capteurs thermiques ou photovoltaïques et leur rendement sont soumis à des conditions assez strictes :

- l'orientation au sud ou au sud-ouest
- l'absence d'ombres portées (toitures ou constructions, végétation),
- l'accessibilité de la toiture pour l'installation et l'entretien

Les équipements les plus couramment utilisés (capteurs thermiques ou capteurs photovoltaïques), sous forme de panneaux sombres, lisses et réfléchissants, sont difficilement intégrables dans des couvertures de tuiles en terre cuite rouge, sur lesquels ils s'imposent en fort contraste.

Les «tuiles solaires» qui viennent d'apparaître sur le marché, plus discrètes, constituent une éventuelle solution de substitution, mais leur rentabilité exige la mise en oeuvre d'une grande surface, qui implique un coût élevé.

Dans un contexte patrimonial comme celui de La Sauvetat, l'installation de capteurs d'énergie solaire doit être particulièrement réfléchi : dans certaines zones, l'introduction de tout élément rapporté sur les toitures existantes met en péril l'harmonie d'ensemble et le caractère patrimonial des édifices. C'est notamment le cas des constructions reconnues comme les plus représentatives et des toitures perceptibles depuis les espaces publics, les monuments historiques (terrasse du donjon en particulier) ou depuis les lointains.

La mise en oeuvre de capteurs d'énergie solaire ou de tuiles solaires, doit donc être interdite sur les édifices et dans les secteurs les plus sensibles.

Elle pourra être acceptée, sous condition d'une mise en oeuvre discrète et intégrée à l'architecture de la toiture, sur les constructions moins perceptibles, situées hors des zones historiques.

Dans tous les cas où elle sera possible, l'installation au sol, sur une terrasse ou une dépendance non perceptible depuis les espaces publics, devra être privilégiée.

L'énergie éolienne

L'exploitation de l'énergie éolienne est régie par un certain nombre de lois et fait l'objet de Schémas Régionaux Eoliens (SRE) qui définissent les Zones de Développement de l'Eolien (ZDE), créées par la loi POPE du 13 juillet 2005 en vue de limiter le mitage du territoire et de définir les secteurs dans lesquels les projets éoliens peuvent bénéficier d'un tarif préférentiel de rachat de l'électricité.

La commune est considérée, dans le Schéma régional, comme une zone favorable à l'éolien : d'éventuelles installations (parcs éoliens) seraient envisageables à condition de respecter les servitudes, contraintes techniques, règles de protection des espaces naturels, des patrimoines naturels et culturels et des ensembles paysagers.

Compte-tenu des nécessités d'exposition au vent, l'exploitation de l'énergie éolienne présente d'importants risques d'impact sur le paysage urbain, rural ou naturel.

C'est particulièrement le cas à La Sauvetat : par sa configuration, le territoire communal offre des vues lointaines, dont la qualité, soulignée dans le diagnostic, serait gravement atteinte par toute implantation de parc éolien. Quelle que soit leur implantation (isolée ou groupée) les éoliennes dépassent les lignes de faitage, émergent du vélum bâti général et s'incrusteront dans le paysage, à toutes les échelles.

Les zones bâties, qui ont conservé leur urbanisation resserrée sont particulièrement inadaptées, non seulement aux parcs mais également aux éoliennes domestiques, dont la rentabilité reste à prouver, et difficiles à implanter compte-tenu du manque d'espace, de vent et de la proximité des constructions et propriétés voisines (nuisances sonores).

Pour cet ensemble de raisons, l'installation d'éoliennes, de toutes natures, est à proscrire sur le territoire communal.

L'énergie géothermique

Les bassins sédimentaires profonds comme la Limagne donnent des aquifères continus : c'est une zone favorable pour l'exploitation d'eaux chaudes profondes. En France, la température moyenne au niveau du sol est en général de 10 à 14°C. Au fur et à mesure que l'on s'enfonce dans le sous-sol, celle-ci augmente en moyenne de 4°C tous les 100 m (gradient géothermal). La chaleur emmagasinée dans le sol est accessible en tout point du territoire. Les techniques de capture de cette énergie sont adaptées en fonction des besoins thermiques et des types de terrains rencontrés. La géothermie présente l'avantage d'un impact pratiquement nul sur l'environnement visible.

Le bois

Le bois occupe une place particulière, à la jonction des énergies traditionnelles et actuelles, et constitue une réponse adaptée aux bâtiments anciens, dont la performance énergétique est parfois difficile à améliorer : la consommation sera réduite par la mise en oeuvre ou l'amélioration de l'isolation (au maximum des possibilités techniques et architecturales adaptées au bâtiment concerné) et l'usage du bois, énergie renouvelable et souvent locale, rendra le bilan global satisfaisant.

Malgré l'inconvénient majeur, lié au stockage, le bois offre de nombreux atouts :

- l'énergie-bois permet de valoriser les bois peu prisés par d'autres filières industrielles (bois de petite section, d'élagage, ...) ; elle participe à l'entretien des forêts (où limite le risque incendie) et crée des emplois
- le bois est une ressource écologiquement neutre : sa combustion ne libère pas d'avantage de carbone que celui qu'il a absorbé au moment de la croissance (photosynthèse).
- la proximité des lieux de production réduit les risques et le coût des transports.

La ressource bénéficie de nouvelles technologies :

- un nouveau label (« Flamme verte ») garantit l'efficacité des appareils de chauffage et la propreté de la combustion
- de nouvelles formes de combustibles (granulés, plaquettes) permettent d'alimenter poêles, chaudières individuelles ou chaufferies collectives. L'autonomie de ces appareils (2 à 3 jours) ou leur alimentation automatique, leur permet de rivaliser avec le confort d'utilisation des chaudières à gaz ou au fioul
- l'installation est facilement adaptable à la configuration de la maison et des besoins.

Le seul impact sur l'aspect extérieur du bâtiment est la construction éventuelle d'un conduit et d'une souche de cheminée.

Economiser l'énergie commence souvent par un bon usage des bâtiments et de bonnes habitudes :

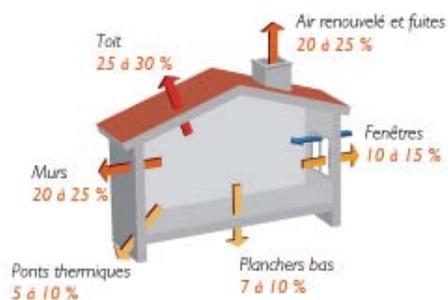
- en adaptant sa façon d'habiter : la distribution des pièces et le système de chauffage doivent permettre l'adaptation des pièces aux besoins spécifiques de chacune d'entre elles (ne pas chauffer toutes les pièces de la même manière, réguler la température en fonction du climat), les occuper différemment selon la saison)

- en ajoutant quelques gestes simples et de bon sens : fermer les volets en fin de journée ou en période de grand froid ou de grande chaleur, baisser les stores dès que le soleil pénètre dans la maison, fermer les fenêtres quand il fait très chaud et les ouvrir la nuit, créer des courants d'air.

- en minimisant la consommation d'énergie liée au chauffage et à la production d'eau chaude par le remplacement des équipements obsolètes au profit d'équipements plus efficaces et bien dimensionnés.

- en surveillant sa consommation énergétique. Des études récentes montrent que les économies réalisées dans des constructions isolées ou par le recours à des énergies moins onéreuses, sont inférieures aux économies escomptées au départ : les usagers, « rassurés » quant à leur consommation ayant tendance à augmenter la température ...

Déperditions moyennes pour une maison d'avant 1975 non isolée



Source : Guide ADEME (Agence de l'environnement et de la Maîtrise de l'Energie) - «Réussir une rénovation performante»

ecocitoyens.ademe.fr/tous-nos-guides-pratiques

2.2 ... économiser l'énergie

Sous le climat de La Sauvetat, minimiser les dépenses énergétiques peut être nécessaire, sans contredire l'intérêt patrimonial du bâti et des paysages.

Le premier objectif de la réglementation est l'amélioration de l'isolation thermique des bâtiments puisqu'elle permet de réduire les émissions de gaz à effet de serre, le coût de fonctionnement des logements et... la facture d'énergie, tout en améliorant le confort.

L'investissement, généralement rentable, est parfois difficile, voire contradictoire, avec le respect et la valorisation du patrimoine : un diagnostic thermique et un diagnostic architectural préalables peuvent s'avérer utiles, sinon indispensables, pour définir les solutions les plus judicieuses et le plus juste équilibre entre projet «durable» et respect de l'architecture existante.

Grâce à leur implantation en continu et leurs volumes trapus, qui limitent les surfaces de déperdition, les constructions des bourgs resserrés bénéficient, d'emblée, de bonnes conditions.

Le toit

Le toit est la principale cause de déperdition, c'est également la partie de construction la plus facile à isoler, l'isolation n'ayant aucun impact sur l'aspect du bâtiment : en fonction des buts, du projet et des moyens financiers, l'isolation peut se faire en combles perdus (par déroulage de matériaux isolants), sous les rampants de toiture pour des combles aménagés ou par interposition d'isolant sous la couverture.

Les qualités thermiques obtenues dépendent de la nature et de l'épaisseur des matériaux utilisés et des qualités de leur mise en œuvre (ponts thermiques, continuité de l'isolant, ...).

Les murs

L'isolation des murs doit être étudiée en tenant compte des qualités particulières liées à leurs constituants : l'inertie thermique et la capacité de « respiration » des matériaux.

La première correspond à la capacité de stockage thermique des parois, et à leur faculté de restituer, au bon moment, le chaud ou le froid.

La seconde participe au comportement thermique de la maison : l'été, l'humidité des murs s'évapore en absorbant de l'énergie avec, pour conséquence, une diminution de la température des murs ; le phénomène s'inverse l'hiver.

Les bâtiments anciens (antérieurs à la Seconde Guerre Mondiale) avec leurs épais murs de pierre, bénéficient d'une inertie importante en particulier lorsqu'elle est renforcée par un enduit à la chaux en bon état sanitaire. La mise en place d'une isolation intérieure efface les capacités thermiques des maçonneries et peut s'avérer contradictoire avec le but recherché (investissement inutile).

Les constructions plus récentes, aux murs plus fins et plus secs (béton banché, blocs de béton ou brique) présentent une inertie moindre : l'isolation peut être indispensable.

... isolation intérieure ?

Dans un environnement patrimonial, comme celui des quartiers anciens de La Sauvetat l'isolation intérieure permet de ne pas compromettre l'aspect architectural extérieur de la construction, mais présente quelques inconvénients :

- diminution de l'espace intérieur
- diminution ou suppression de l'inertie des murs d'origine : le chauffage est facilité mais le bâtiment n'est pas tempéré en été
- destruction ou effacement d'éléments de décors (corniches, lambris, moulures, ...) ou surcoût pour leur dépose et repose
- perte d'ensoleillement par la réduction des embrasures
- irrégularités des parements (en pierre notamment) qui rendent difficile une bonne mise en œuvre et aléatoires les résultats escomptés
- risques de condensation entre la paroi et le sol.

Le choix du matériau et de sa mise en œuvre doit donc être réfléchi en fonction des contraintes imposées par tous les aspects du bâtiment de manière à ne pas compromettre ou contrarier ses potentiels.

... ou isolation extérieure ?

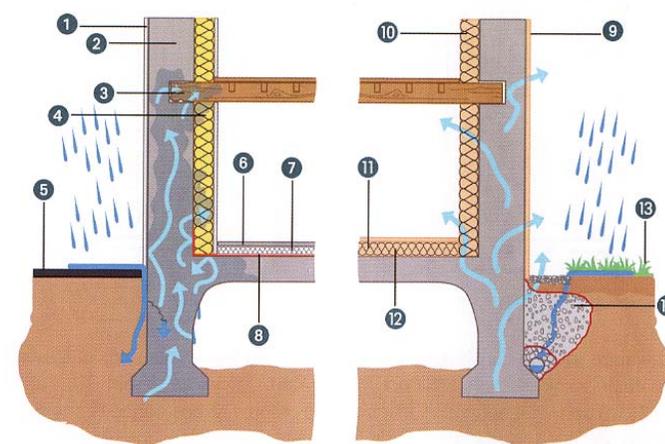
Une isolation rapportée à l'extérieur, quel que soit le matériau de placage utilisé, modifie totalement l'aspect et l'architecture de la façade (aspect de surface, effacement des encadrements d'ouverture, ...).

Dans le cas d'alignements rectilignes, elle crée des ressauts inesthétiques qui peuvent s'avérer contraires à la réglementation de voirie en vigueur.

La mise en œuvre de ce type d'isolation doit être réservée aux constructions sans caractère patrimonial, aux volumes simples ou isolés (annexes, pavillons ...), aux constructions postérieures à 1945-1950. Pour cette dernière catégorie, la mise en œuvre d'une isolation extérieure peut, d'ailleurs, être l'occasion d'améliorer et d'enrichir l'architecture d'origine.

L'isolation extérieure pourra également s'envisager, sous condition d'un aspect extérieur compatible avec l'environnement bâti ou paysager, dans les constructions neuves où elle peut servir l'expression d'une architecture contemporaine

- 1 Enduit en ciment
- 2 Mur en pierre ou en pisé
- 3 Poutre en bois
- 4 Isolation avec pare-vapeur
- 5 Enrobé
- 6 Chape en ciment
- 7 Polystyrène
- 8 Polyanne
- 9 Enduit chaux
- 10 Mortier de chaux
- 11 Chape de chaux
- 12 Dalle chaux-chanvre
- 13 Sol perméable
- 14 Drain, protégé par un géotextile



Gestion de l'humidité dans une maison ancienne (pierre, pisé...)

À gauche, solution conventionnelle : des matériaux étanches concentrent l'humidité dans les murs et les pièces de bois. À droite, solution écologique : l'emploi d'isolants perméables à la vapeur d'eau permettront au mur de sécher.

Au même titre que pour les matériaux de construction, les objectifs de développement durable s'expriment dans le choix des matériaux.

les matériaux «courants»

Les isolants d'origine organique (polystyrène et polyuréthane), très employés depuis les années 1980 offrent un faible coût qui n'arrive cependant pas à compenser l'énergie nécessaire à leur fabrication (ces produits sont issus de la pétrochimie) et à leur recyclage, très difficile.

De plus, ils n'assurent pas toutes les garanties quant à la non émission de COV (Composés organiques volatils) en cas d'incendie.

Les isolants d'origine minérale (laines de verre et de roche) sont moins consommateurs d'énergie au moment de leur fabrication que les précédents, mais ils impliquent la mise en œuvre d'ossatures métallique qui aggravent le bilan.

L'utilisation de ces produits, en isolation des parois, s'est imposée comme l'une des solutions les plus économiques et les plus faciles mais elle n'est pas sans risque sur la durabilité des ouvrages : l'interposition d'un pare-vapeur aux plaques ou rouleaux, dégrade les performances de l'isolant et concentre les passages de vapeur d'eau sur les points singuliers (appuis de poutres, contours des fenêtres, ...) en entraînant à terme, un risque de pourrissement des bois de charpente.

les nouveaux matériaux

L'offre de nouveaux produits augmente et certains d'entre eux bénéficient aujourd'hui de certifications et d'avis techniques. Le coût de revient est généralement supérieur à celui d'un isolant standard, mais leur qualité est souvent supérieure, notamment celle des isolants en vrac.

les isolants d'origine végétale et animale

La ouate de cellulose, fabriquée à partir de papier recyclé, (auquel on ajoute de l'acide borique et du tétrabole de sodium pour la rendre moins sensible à la propagation du feu et augmenter sa résistance aux rongeurs, aux insectes et aux moisissures) est peu énergivore et ne présente pas de risque sanitaire.

Elle bénéficie d'avis techniques et les nombreuses possibilités de mise en oeuvre permettent de l'adapter à toutes les configurations (déversement entre les solives des combles ou d'un plancher, insufflation, projection humide sur les murs ou pose de panneaux semi-rigides).

La fibre de bois

Utilisée en panneaux, elle procure une isolation de très grande qualité pour les murs, les toitures, les planchers (entre solives) ou en isolation par l'extérieur avec un revêtement minéral de finition. Certains panneaux peuvent être enduits à la chaux ou à la terre.

Le liège

Vendu en vrac ou en panneaux, c'est un matériau noble, utilisé depuis plus de 100 ans, mais plus coûteux que d'autres isolants. Il peut s'utiliser pour l'isolation des combles, des murs, des sols ...

Le chanvre

Le chanvre est utilisable sous toutes les formes :

- en vrac (isolation des combles et des planchers)
- en blocs à construire (mur à ossature bois, doublages intérieurs ou isolation extérieure)
- en panneaux souples pour l'isolation des murs et des toitures

Associé à la chaux, il peut être utilisé sous forme d'enduit pour l'isolation des murs ou des dalles de sols et constitue une alternative intéressante pour l'isolation extérieure des constructions anciennes.

D'autres isolants d'origine végétale ou animale (le lin et le coton, la paille, les laines de mouton et plumes de canard) font leur entrée dans la construction et la rénovation. Faute de certifications, ils restent marginaux mais on peut s'attendre à un développement de leur fabrication.



Correction thermique et acoustique des murs «classiques» :

- pour un mur de pierre (50cm d'épaisseur) : 5 à 6 cm de mortier chaux-chanvre
- pour un mur de brique ou de blocs ciment (20cm) = 10 cm de mortier chaux-chanvre

www.technichanvre.com

www.technichanvre.com



2.3 ... le (bon) choix des matériaux

des matériaux traditionnels

L'utilisation de matériaux et techniques traditionnels n'a pas seulement une valeur esthétique ou patrimoniale. Leur usage au fil des siècles a démontré leur solidité et leur longévité et, dans le cas de travaux de restauration, ils assurent également la meilleure compatibilité avec l'existant.

L'utilisation de matériaux locaux, lorsqu'elle est possible (pierre ou bois d'origine régionale, matériaux de remploi...) limite les frais et les nuisances des transports.

Ces matériaux présentent un impact écologique parmi les plus faibles, avec un cycle de vie long (possibilités de réparation, de modification ou de remploi) et de bonnes conditions de «recyclage» ou de destruction en fin de vie.

La pierre locale

Le sous sol géologique a fourni une grande part des matériaux utilisés dans la construction : petits moellons irréguliers provenant de l'épierrage des champs ou pierre de taille, en arkose de Montpeyrroux. L'une comme l'autre, sensibles à l'érosion, devaient être protégées : la solidité des maçonneries était traditionnellement renforcée par l'emploi de mortiers et d'enduits à la chaux.

L'épierrage est une ressource aujourd'hui dépassée et les carrières de Montpeyrroux ont cessé leur activité. Si la pierre locale n'est plus le matériau d'usage courant, elle doit être utilisée autant que possible pour les travaux de restauration (pierres de démolition) ou remplacée par des matériaux équivalents dans leurs aspects techniques et esthétiques.

Les mortiers et enduits à la chaux

La chaux reste le complément indissociable des maçonneries de pierre hourdées, les plus courantes. Plus souples que les mortiers de ciment et plus perméables, les mortiers à la chaux s'adaptent aux irrégularités des maçonneries et permettent l'évaporation de l'eau emmagasinée dans le mur, en évitant les concentrations d'eau néfastes à la bonne tenue des murs.

Soucieux de «durabilité», les constructeurs de toutes les époques ont donc enduit à la chaux la majeure partie des façades et le courant récent, qui les «décroustent» en laissant à l'air libre les moellons jointoyés, est doublement contradictoire :

- avec l'architecture d'origine (les façades perdent leur aspect lisse et dessiné au profit d'appareillages irréguliers)
- avec la recherche de solidité et d'économie (la maçonnerie, qui se dégradera inexorablement, exigera, à terme de lourds travaux de restauration)



La terre cuite

Utilisée depuis des siècles pour les toitures, la terre cuite a trouvé, depuis le début de l'ère industrielle de nouvelles utilisations, comme matériau de construction ou d'ornement.

Peu sensible à l'humidité, sa fabrication impacte les paysages à proximité des carrières et consomme de l'énergie fossile (cuisson, transport).

Depuis l'abandon des matériaux végétaux (roseaux) la tuile de terre cuite s'est imposée comme le matériau privilégié pour les toitures : parfaitement adaptée au climat, elle participe à l'architecture des constructions, à l'harmonie d'ensemble et à l'identité du village.

La brique, peu courante à La Sauvetat, doit rester confinée à des restaurations ou à des constructions particulières (encadrements et bandeaux, constructions d'annexes, ...).

Le bois

Issu d'essences locales, le bois est utilisé dans la région depuis des siècles pour les charpentes et les planchers. Il est peu présent dans les façades traditionnelles, excepté pour certains éléments de charpente (auvents, forêts, ...) et pour les menuiseries.

Il présente de nombreux avantages :

- c'est un matériau écologique, permettant le stockage du CO₂, et recyclable jusqu'à son utilisation ultime comme moyen de chauffage (à condition de ne pas être traité avec des produits chimiques nocifs pour les hommes et l'environnement)

- il est durable (à condition d'être protégé contre l'humidité) et offre de bonnes qualités thermiques

- il est produit localement par la filière bois française ou les filières régionales

Les fenêtres en bois sont durables et solides (on retrouve fréquemment des menuiseries vieilles d'une centaine d'années) : elles peuvent se réparer et sont recyclables en fin de vie.

L'expérimentation, au cours des temps de ces matériaux «naturels» et «écologiques» a prouvé, non seulement leur solidité, mais aussi leurs infinies capacités à s'adapter à toutes les formes et à toutes les inventions architecturales, des plus monumentales (églises romanes) aux plus modestes (simples maisons, murs et murets, ...). Ils continuent d'offrir de nombreuses possibilités d'expression pour la création architecturale contemporaine.

L'éventail s'est considérablement élargi depuis l'époque industrielle, en proposant des matériaux modernes et industriels dont l'utilisation, mûrement réfléchie, peut s'adapter dans le bâti ancien et un environnement patrimonial.

des matériaux «nouveaux»

le béton et le ciment

Ces matériaux, dont l'emploi s'est généralisé en France dans la période de «l'entre deux guerres», sont grands consommateurs d'énergie alors qu'une infime partie est actuellement recyclée (1,5% environ).

Le béton présente, cependant, des qualités techniques (résistance mécanique, solidité, facilité de mise en oeuvre) qui peuvent s'avérer indispensables dans certains travaux (murs de soutènement, dalles, structures, etc ...). Ces atouts et une mise en oeuvre soignée lui confèrent également des qualités esthétiques susceptibles d'inspirer ou de participer à l'expression d'architectures contemporaines.

Pour les raisons d'inadaptation évoquées précédemment, le ciment doit être proscrit pour la construction ou la restauration des maçonneries de pierre (même contemporaines).

l'acier

L'acier, dont l'utilisation s'est répandue à la fin du 19^e siècle, avec l'industrialisation de la production, a permis l'émergence de nouvelles architectures (tours, gratte-ciels) et de nouvelles formes : ouvertures plus larges, vitrines, verrières et vérandas, ...)

Grand consommateur d'énergie au moment de la production ou du transport, il offre l'avantage de sa solidité et d'un recyclage important (48%) .

Peu présent à La Sauvetat, il peut s'avérer indispensable dans certains travaux (poutres, charpentes, linteaux, ...) ou dans l'expression d'architectures contemporaines (fenêtres, parements, habillage, ...).

les matières plastiques et les dérivés du pétrole

De ces «nouveaux matériaux», le plus répandu dans le domaine du bâtiment est le PVC (polychlorure de vinyle) qui intervient sous de multiples formes, purement fonctionnelles (tuyaux, gouttières, canalisations) et, depuis quelques décennies, comme matériau de construction : volets, menuiseries, clôtures et portails, etc, ...

C'est un matériau polluant, dont la fabrication nécessite du chlore et de l'énergie (fabrication et transport depuis des unités centralisées).

Son faible coût de fabrication et de mise en oeuvre, principal atout de vente, est contrarié par une durabilité dans le temps encore mal définie et l'absence de recyclage.

Le PVC présente d'autres inconvénients, particulièrement sensibles dans les opérations de rénovation du bâti ancien : un aspect lisse et artificiel et des profils importants, inadaptés aux baies traditionnelles.

La couleur la plus répandue (un blanc pur) est contradictoire avec les traditions locales, qui l'utilisaient très peu (pour des raisons économiques, liées à la fabrication des peintures, le blanc était réservé aux constructions bourgeoises). D'autres couleurs apparaissent sur le marché, mais le prix augmente et rivalise avec celui du bois. Quant aux «imitations» bois elles sont en parfaite contradiction avec les architectures traditionnelles faites de «vrais» matériaux.

D'autres produits issus de l'industrie pétrochimique se multiplient (canalisations, cuves, gaines électriques, tuyaux, isolants (polystyrène, polyuréthanes, revêtements de sols, joints et colles acryliques, néoprènes, peintures, polymères, ...). Leur fabrication et leur utilisation, très polluantes, peuvent s'avérer dangereuses pour la santé des hommes et l'environnement.

les ouvertures

Quelques soient leurs dimensions, les menuiseries anciennes peuvent représenter un vecteur important de déperditions énergétiques, qui dépendent de la menuiserie proprement dite (défauts d'étanchéité à l'air) ou de la qualité du vitrage. Certaines conservent, cependant une valeur patrimoniale qui doit être prise en compte : «Si les menuiseries sont de qualité, elles marquent le bâtiment, lui donnent du caractère et du charme. Les changer constitue souvent une perte. Une vieille maison ou un vieil appartement, bien restauré, avec d'anciennes menuiseries et des verres de 3 mm qui ont « coulé », présente le même type de richesse et de qualité qu'une voiture de collection dont toutes les pièces sont d'origine. (Pierre Lévi - op.cit., page 133)

Avant d'opter pour le remplacement à neuf, plusieurs stratégies moins drastiques, peuvent (doivent) être étudiées :

1 - Faire établir par un spécialiste (par exemple un menuisier artisan) un diagnostic de l'état de la menuiserie : ce sont souvent les joints et les vitrages qui sont obsolètes ou les ouvrants qui sont déformés par le temps. Une restauration de ces joints, un remplacement des ouvrants ou simplement du vitrage peuvent s'avérer suffisants et proposer une méthode particulièrement économique et écologique.

2 - Conserver les menuiseries existantes avec la quincaillerie (crémone, charnières, espagnolette).

En fonction de l'état des menuiseries, trois solutions peuvent être envisagées

- adapter des doubles vitrages les plus fins sur les battants en conservant les pièces de quincaillerie et poser des petits bois en applique, si l'épaisseur des profilés bois le permet
- remplacer le vitrage par un vitrage isolant simple : certains fabricants proposent des vitrages dont la performance peut s'avérer suffisante dans le cadre d'une rénovation à caractère historique, tout en permettant de préserver les petits bois existants et la quincaillerie
- changer l'ouvrant existant par un ouvrant à l'identique, en réutilisant la quincaillerie ancienne (charnières, crémone, espagnolette)
- conserver les menuiseries existantes et les doubler (à l'intérieur) avec des menuiseries contemporaines isolantes. Cette solution offre l'avantage de conserver la menuiserie « historique » dans son état d'origine et de proposer un ajout contemporain bien identifié. Elle permet d'obtenir de bonnes performances thermiques et acoustiques mais présentent quelques inconvénients à l'utilisation (ouvrir deux fenêtres) et à la conception (il faut dessiner une menuiserie neuve dont l'esthétique s'accorde à celle de la menuiserie existante sans diminuer l'éclairément).

Si ces solutions «douces» s'avèrent impossibles, la fenêtre existante peut être remplacée :

- par une menuiserie «à l'identique» (auquel cas il faudra prendre en compte la qualité du bois, le dessin des profils et l'aspect des quincailleries) avec, si possible, emploi des quincailleries anciennes
- par une menuiserie contemporaine : cette solution, qui risque de compromettre l'unité de la façade, doit plutôt être envisagée dans le cadre d'une rénovation de l'ensemble du bâtiment et dans le respect de son architecture.

L'isolation thermique des fenêtres peut être renforcée par les fermetures extérieures : les ouvertures classiques se prêtent facilement à l'usage des volets rabattables.
Pour les ouvertures plus anciennes, de type médiéval, on peut recourir aux solutions d'origine : volets intérieurs ou rideaux).

Les matériaux

Les performances thermiques des menuiseries dépendent des qualités propres aux matériaux employés et de leur mise en oeuvre.

Le bois l'emporte sur les métaux et le PVC : ses qualités thermiques supérieures, ses qualités écologiques et son utilisation traditionnelle en font le matériau privilégié pour les constructions anciennes et classiques (menuiseries et occultations).

Le vitrage

Des verres, présentant une grande transparence et l'aspect irrégulier des verres anciens, sont proposés par certains fabricants. Les progrès techniques de fabrication permettent la production de vitrages feuilletés (pour la sécurité) qui peuvent être utilisés :

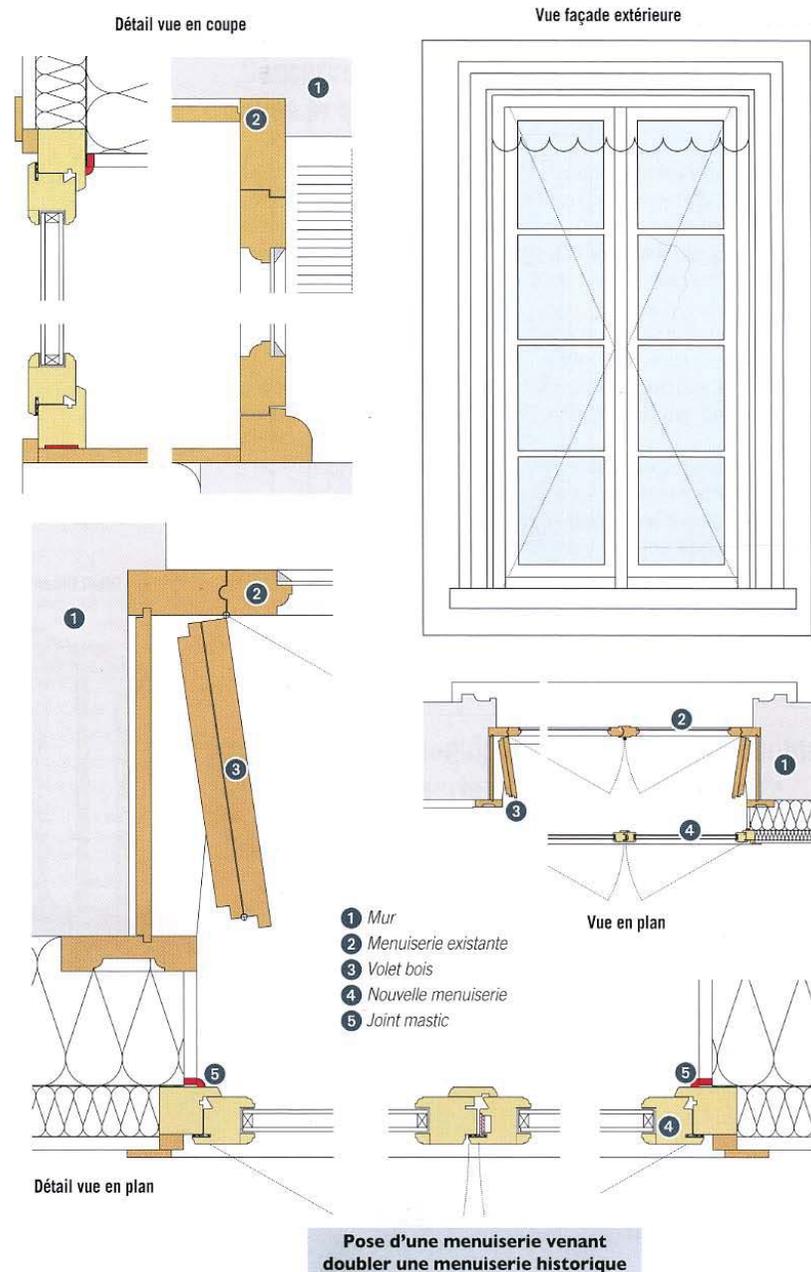
- en vitrage simple : la faible épaisseur (6,5 mm) adaptée aux profils anciens n'empêche par les performances thermiques ($U_g = 3,7 \text{ W}/(\text{m}^2.\text{K})$)
- en double vitrage à isolation thermique renforcée : l'épaisseur augmente mais la menuiserie conserve, à l'extérieur, l'aspect du vitrage ancien.

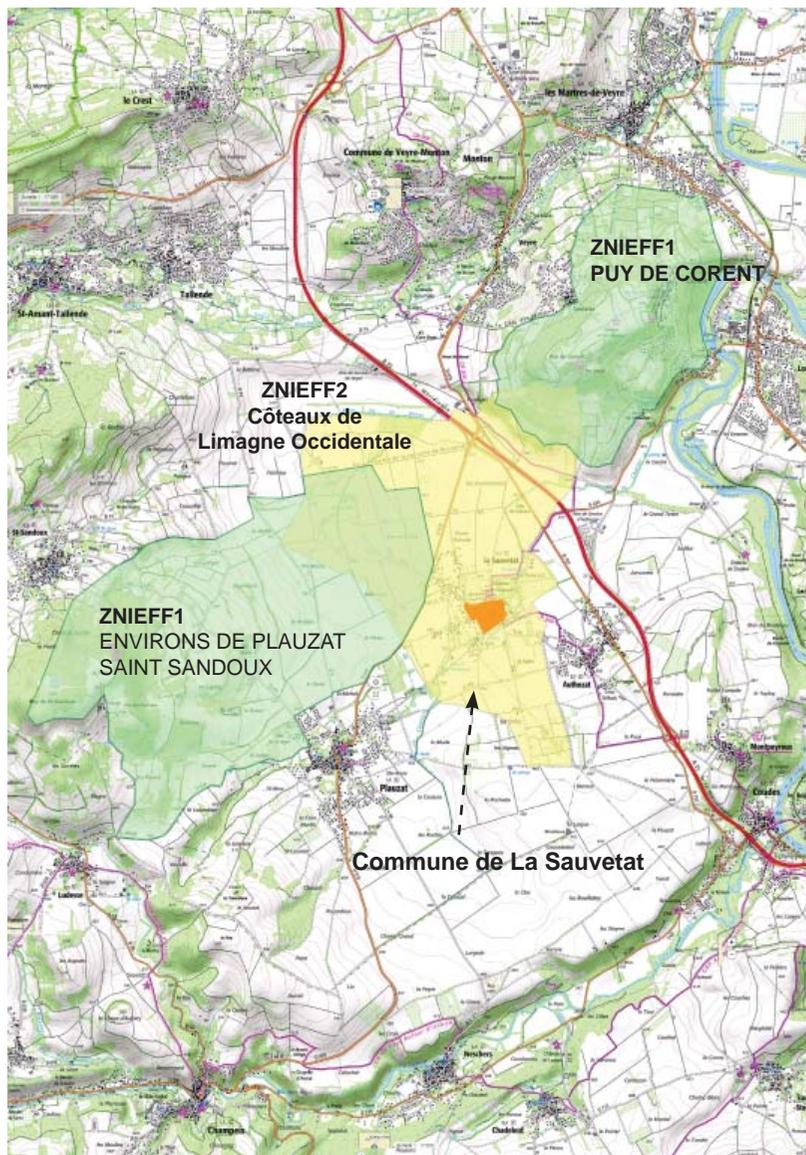
Ces vitrages peuvent s'avérer une bonne solution pour restaurer ou conserver les menuiseries d'origine.

Opération 15 rue du Bourdon
Blanc- Orléans
photo : www.vanruysdael.com
voir aussi : www.saint-just.com



DIAGNOSTIC - ENVIRONNEMENT





Les Zones Naturelles d'Inventaire Ecologique, Floristique et Faunistique (ZNIEFF) consistent en un inventaire scientifique national qui constitue un outil de connaissance du patrimoine national et non une mesure de protection juridique

Cet inventaire différencie deux types de Zones :

Les ZNIEFF de type 1 sont des sites, de superficie en général limitée, identifiés et délimités parce qu'ils abritent des espèces ou au moins un habitat de grande valeur écologique, locale, régionale, nationale ou européenne.

La ZNIEFF du puy de Corent couvre une superficie de 455,31 hectares.

Ce vaste plateau d'origine volcanique, en partie cultivé, conserve des zones de pelouse sèche et de bois, principalement une chênaie pubescente et une petite zone humide, propice au Triton crêté.

Celle de Plauzat-Saint-Sandoux, qui s'étend sur 987,99 hectares, correspond à une zone située en limite de deux milieux principaux :

- des zones cultivées favorables à l'existence d'un noyau de population de Busards cendrés et des espèces associées
- des côtes, sur lesquelles subsistent des espèces à statut réglementé : le rare Bruand ortolan, l'Engoulevent d'Europe et le Grand Duc d'Europe.

Les ZNIEFF de type 2, concernent les grands ensembles naturels, riches et peu modifiés et présentant des potentialités biologiques importantes qui peuvent inclure plusieurs zones de type 1 ponctuelles et de milieux intermédiaires de valeur moindre mais possédant un rôle fonctionnel et une cohérence écologique et paysagère.

L'ensemble de la commune est compris dans la ZNIEFF de type 2 concernant les Côteaux de Limagne occidentale. D'une superficie totale de 40 000 hectares, elle s'étend sur une large partie de la vallée de l'Allier, en englobant les côteaux.

2.4... garantir la bonne santé des habitants, des usagers et de l'environnement

les espaces naturels

Le territoire communal reste détenteur d'une bio-diversité reconnue et protégée :

- deux ZNIEFF de type 1 couvrent les pentes du puy de Corent et ceux du puy de Saint-Sandoux

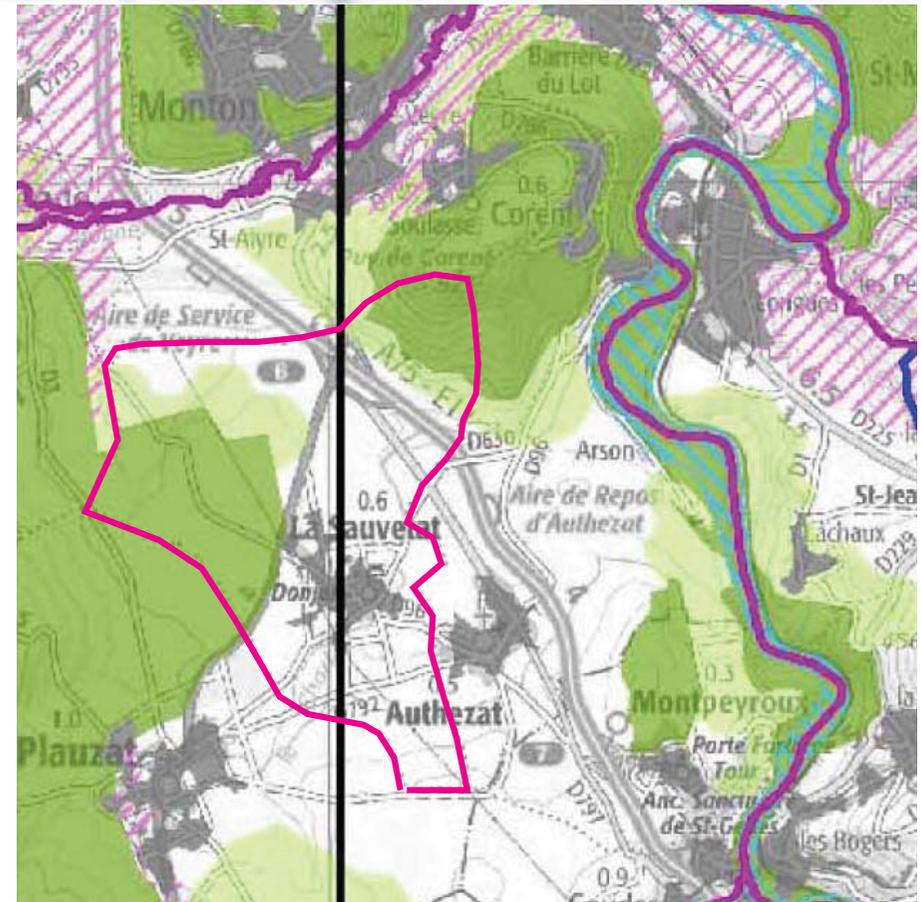
les trames vertes et bleues

La cartographie issue du SRCE (Schéma Régional de Cohérence Ecologique) d'Auvergne, validé en 2015, localise les trames vertes et bleues (TVB) visant à favoriser le maintien et la reconstitution d'un réseau écologique. Elle doit notamment être déclinée dans les documents de planification et, en particulier, les documents d'urbanisme (SCOT, PLU (i) et cartes communales.

La trame verte et bleue constitue un projet d'aménagement du territoire qui identifie un réseau écologique permettant aux espèces animales et végétales de se déplacer, de s'alimenter, de se reproduire et d'assurer, ainsi, l'ensemble de leur cycle de vie.

A l'échelle de la commune, la carte identifie deux secteurs :

- un réservoir de biodiversité à préserver (trame vert foncé) qui reprend le zonage des deux ZNIEFF de type 1
- ce zonage est élargi (trame vert clair) en tant que corridor écologique diffus à préserver sur les pentes du puy de Corent et le secteur occidental de la commune, en englobant le vallon de Lieu-Dieu et la narce.



La trame verte

La trame verte, qui recouvre des formes variées, liées à la géographie et à l'exploitation humaine, est présente, sous forme discontinue, jusque dans le coeur du village.

- les boisements continus concernent uniquement le sommet du puy de Corent. Dans la plaine, ils prennent la forme de petits bosquets isolés. Ces espaces arborés sont d'autant plus précieux pour la biodiversité qu'ils sont rares sur le territoire communal.

- les ripisylves inscrivent les cours d'eau dans le paysage. Développées en cordons plus ou moins épais selon la géographie, elles offrent des sols riches et profonds favorables au développement d'essences spécifiques : aulnes, saules, peupliers, frênes. En transition entre les milieux aquatiques et terrestres, elles remplissent de multiples fonctions écologiques (maintien des berges, régulation du régime hydraulique, épuration des eaux) et abritent une grande diversité faunistique et floristique.

- les friches qui se développent sur les anciennes parcelles viticoles abandonnées des versants et coteaux constituent des réserves naturelles essentielles à la bio-diversité. Ces ensembles sont d'une extrême fragilité : faute d'entretien, ils se transforment naturellement en boisements. Une évolution néfaste pour les équilibres écologiques, qui entraîne la transformation des habitats.

- des haies végétales (vestiges du bocage traditionnel) quelques vergers et des arbres isolés ou réunis en petits bosquets (principalement des noyers, emblèmes des Limagnes), complètent le maillage sur le territoire.

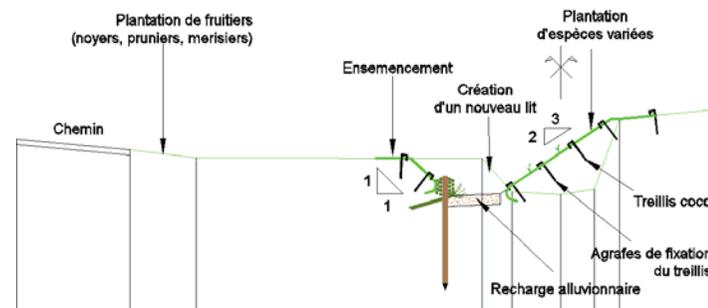
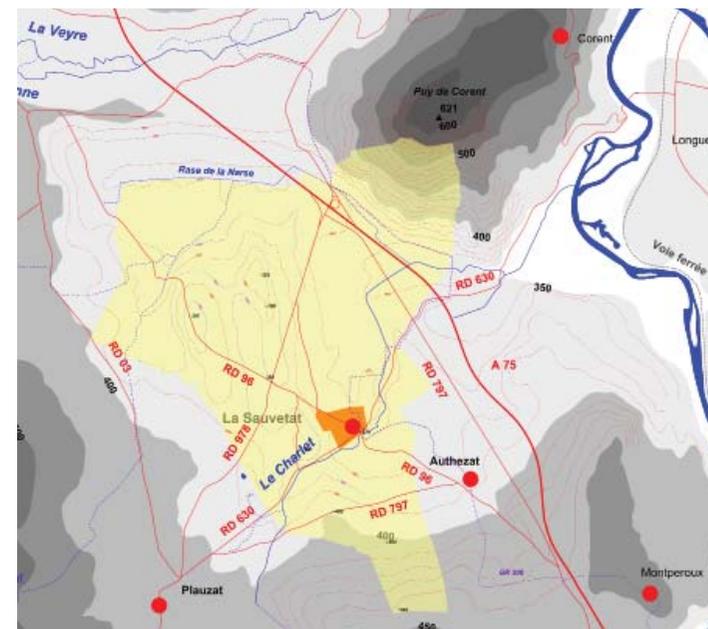
- les parcs et jardins potagers ou d'agrément, inscrits dans le village prolongent la végétation au sein même des zones urbaines

- les zones agricoles, constituées de terres labourables ou de prairies et quelques pâtures, constituent un support complémentaire en assurant la liaison des milieux.

Tous ces ensembles forment un réseau de corridors ouverts, perméables les uns avec les autres, qui offrent les conditions nécessaires à l'installation, à la vie et aux déplacements d'espèces animales et végétales

La trame bleue

La trame bleue n'est pas cartographiée dans le SRCE (Schéma Régional de Cohérence Ecologique) d'Auvergne sur la commune de La Sauvetat. Les cours d'eau s'en demeurent pas moins des milieux fragiles qui doivent être préservés et entretenus. Le Charlet, même s'il s'agit plutôt d'un ruisseau, constitue le cours d'eau principal de la commune. Le ruisseau du Pressat, qui prend l'allure d'un fossé et vient rejoindre la rase de drainage de la narse, participe également à conforter cette trame.



Le contrat territorial du bassin versant du Charlet

Le Syndicat Mixte des Vallées de la Veyre et de l'Auzon (SMVVA) a signé, en juin 2016, un contrat territorial du bassin versant du Charlet. Etabli pour une durée de cinq ans (2016-2021) il s'inscrit dans le cadre de la mise en oeuvre du SAGE du bassin versant de l'Allier aval et se donne pour ambition de réaliser des actions programmées et concertées pour :

- améliorer la qualité de l'eau, en réduisant la pollution par les pesticides, les nitrates et les macropolluants liés notamment à la présence importante des terres cultivées
- gérer, restaurer et préserver le milieu naturel constitué par les cours d'eau et les zones humides du territoire.

Sur la commune de La Sauvetat, des travaux vont être programmés dans les prochaines années, dans le cadre du volet B (restauration des milieux aquatiques) :

- en amont de Chalanat, il est proposé un programme de travaux sur la ripisylve, incluant la gestion de la végétation en place par abattage sélectif et élagage, ainsi que la reconstitution de la ripisylve par la plantation d'essences adaptées (aulnes, frênes) sur les berges dépourvues de végétation.
 - restauration de la végétation rivulaire du tronçon aval du Charlet (de Chalanat à la confluence avec l'Allier)
- En aval du parc, le programme comprend une intervention sur la ripisylve existante et des travaux de reméandrement et de renaturation des berges sur les secteurs trop artificialisés.

VOLET B : restauration des milieux aquatiques	Action B.2.3
Objectif B.2 : la restauration des cours d'eau	

Intitulé action :	Restauration de la végétation rivulaire du tronçon aval du Charlet (Chalanat – confluence)
Maîtrise d'Ouvrage :	SMVVA

ACTEURS

Partenaires :
 DDT63, DRAAF, DREAL, Conseil départemental du Puy-de-Dôme, FDPMA63, Chambre d'Agriculture du Puy de Dôme, CLE du SAGE Allier aval

Financiers :
 Agence de l'eau Loire Bretagne, Conseil départemental du Puy-de-Dôme, FEDER

ELEMENTS DU DIAGNOSTIC JUSTIFIANT L'ACTION

Le diagnostic met en évidence que le Charlet et ses affluents ont subi d'importants travaux de rectification, qui expliquent l'absence d'habitats aquatiques adaptés et la faible capacité épuratoire du milieu. En ce qui concerne la ripisylve, bien que présente sur un linéaire important, elle présente ponctuellement une densité assez moyenne et est sur certains tronçons peu diversifiée. Sur la partie aval, la strate arbustive trop présente entraîne la fermeture quasi complète du cours d'eau. L'absence d'entretien de la végétation ou les mauvaises pratiques entraînent ponctuellement une dégradation de son état sanitaire, et la création d'embâcles dans le lit mineur constituant des obstacles au bon écoulement des eaux. En amont de l'autoroute A75, l'absence de ripisylve favorise les phénomènes d'érosion.

LOCALISATION DE L'ACTION

Secteur d'intervention : segments ST4a, ST3d, ST3c, ST3b, ST3a, ST2c, ST2a, ST1d, ST1c, ST1b, et ST1a.



Contrat Territorial du bassin du Charlet 54

VOLET B : restauration des milieux aquatiques	Action B.2.5
Objectif B.2 : la restauration des cours d'eau	

Intitulé action :	Restauration par renaturation de 3 segments du tronçon aval du Charlet (Chalanat – confluence)
Maîtrise d'Ouvrage :	SMVVA

ACTEURS

Partenaires :
 DDT63, DRAAF, DREAL, FDPMA63, Chambre d'Agriculture du Puy de Dôme, CLE du SAGE Allier aval

Financiers :
 Agence de l'eau Loire Bretagne, Conseil départemental du Puy de Dôme, FEDER

LOCALISATION DE L'OPERATION

L'opération concerne trois secteurs d'intervention correspondant à 6 segments du tronçon aval du Charlet : ST3c, ST3b, ST2c, ST2b, ST2a et ST1c.



Source : IGN, SOMIVAL 2015

ELEMENTS DU DIAGNOSTIC JUSTIFIANT L'ACTION

Segments ST3c, ST3b et ST2c en amont et aval immédiat de l'autoroute

Ce tronçon est particulièrement artificialisé (lit mineur recalibré et élargi, tracé en plan rectiligne, faciès d'écoulement uniformes). La lame d'eau à frettage est très faible (de l'ordre de 10 cm). D'autre part, l'absence de ripisylve sur sa partie amont et la présence de ragondins entraînent une dégradation des berges et le colmatage du fond du cours d'eau. Dans ce secteur, la disponibilité foncière est très faible (bande enherbée réduite à 5 à 7 m).

Contrat Territorial du bassin du Charlet 61

Extrait des fiches actions du CONTRAT TERRITORIAL DU BASSIN DU CHARLET.

la qualité de vie

Le territoire et le village profitent d'un environnement de qualité.

l'air : En l'absence d'industrie ou d'artisanat polluant, l'air est de qualité satisfaisante. Les pollutions sont essentiellement dues au parc résidentiel et au trafic routier ainsi qu'à l'activité agricole.

le bruit : A l'exception des zones contiguës à l'autoroute A75, aucune pollution sonore n'est relevée.

l'eau potable :

La commune de La Sauvetat a délégué les missions de production, de transfert et de distribution au SIVOM de la région d'Issoire. Les analyses réalisées régulièrement permettent de contrôler la qualité de l'eau destinée à la consommation humaine. Les conclusions sanitaires rendues par l'ARS en 2015 montrent que la qualité de l'eau « PEUT ENCORE ETRE AMELIOREE. En effet l'eau peut présenter un caractère agressif vis-à-vis des réseaux de distribution ».

les eaux superficielles :

Le bon état écologique correspond à un bon fonctionnement des écosystèmes aquatiques. Il s'évalue au travers d'une biodiversité qui ne s'éloigne que modérément de ce que serait la biodiversité originelle, sans intervention de l'homme. L'état écologique se décline en cinq classes, représentées chacune par une couleur : très bon état, bon état, état moyen, état médiocre, mauvais état. Pour chaque évaluation, un niveau de confiance. Ce niveau peut être faible, moyen ou élevé selon la disponibilité et la cohérence des données. La bonne prise en compte de ce niveau de confiance est essentielle.

Le Charlet est en état Médiocre (avec un niveau de confiance élevé).

les eaux pluviales : le réseau de collecte et les déversoirs d'orage implantés sur la commune permettent de gérer les écoulements. En cas d'urbanisation importante, des solutions seront recherchées pour améliorer la stratégie (nouvelle gestion des voiries et des espaces publics, avec aménagement de surfaces perméables, création de puits ou de fossés d'infiltration, noues, ...).

l'assainissement :

La commune gère la collecte en régie. Le transport et la dépollution sont confiés au SIVOM du Charlet.

L'ancienne station n'étant plus aux normes, la construction d'une nouvelle station d'épuration a été réalisée entre 2015 et 2017. C'est une station de type boues activées, d'une capacité de 4 000 habitants. L'ancienne station d'épuration, transformée en marais filtrant, n'a pas été démantelée. Elle doit contribuer à une épuration complémentaire des eaux. La création de cette zone humide favorable à la biodiversité, de la flore comme de la faune pourra être utilisée comme sentier pédagogique pour étudier le cycle de l'eau.

les déchets ménagers sont enlevés par le SICTOM Issoire-Brioude en deux collectes hebdomadaires;

le tri sélectif : une collecte est organisée une fois tous les 15 jours (bacs bleus).

La déchetterie la plus proche est située à Vic le Comte;

Exemple :

Opération «Couleurs locales» réalisée à Blesle (Haute-Loire) en septembre 2010 en partenariat entre la commune et l'association «Terres et Couleurs».

Les chantiers sont réalisés par la population aidée par des professionnels bénévoles (20 à 30). Après un inventaire exhaustif des traces d'anciennes peintures sur les bois des maisons, une palette de 3 à 5 peintures est proposée aux communes. Après une réunion publique de présentation de l'opération, un week-end de mise en peinture est organisé. Deux couches de peinture sont appliquées sur les bois lors de chantiers collectifs dans une ambiance festive.

La composition des peintures utilisées est à base de farine, d'huile de lin, d'eau et d'ocre.

www.terresetcouleurs.com



la santé des habitants et des usagers

Les principes de développement durable impliquent de considérer, comme une priorité, de protéger la bonne santé des usagers, des habitants actuels et futurs et de leur environnement.

Le recours aux énergies renouvelables, moins polluantes, la mise en place de systèmes efficaces pour la ventilation des constructions, qui leur assurent une plus grande pérennité et renforcent la qualité de l'air ambiant, vont dans ce sens.

Il en est de même pour l'utilisation de matériaux «écologiques», moins perturbateurs pour l'environnement et moins nocifs que les matériaux issus de l'industrie pétrochimique. Les composés organiques volatiles (COV) en particulier, qu'ils renferment deviennent une préoccupation majeure : ils regroupent plusieurs milliers de composés (gaz et vapeurs contenant du carbone) qui entrent dans la composition des carburants mais aussi de nombreux produits courants : peintures, encres, colles, isolants, solvants... Ils sont émis lors de la combustion ou par évaporation lors de leur fabrication, de leur stockage ou de leur utilisation et interviennent dans le processus de formation d'ozone dans la basse atmosphère. Ces COV participent au réchauffement de la planète et ont un impact direct sur la santé : certains sont reconnus toxiques, voire cancérigènes.

Face à ces dangers, de nouvelles pratiques doivent être envisagées : en premier lieu le recours aux matériaux naturels (bois, isolants d'origine végétale ou animale, ...) et l'utilisation des nouveaux produits de substitution qui apparaissent sur le marché.

Celui de la peinture, notamment, propose plusieurs gammes d'anciennes ou de nouvelles formules, à base de minéral ou de végétal :

- la peinture à la chaux est, comme son nom l'indique, obtenue par mélange de chaux, d'eau, de pigments et d'adjuvant. Les recettes de peinture à la chaux sont anciennes : la chaux possède des propriétés assainissantes, régule l'hygrométrie et l'humidité, assure la protection des murs tout en les laissant respirer.

- les peintures à base de liant minéral (silicate de potassium), dont le principe est fondé sur un processus chimique (réaction du liant au contact du support) assurent une adhérence parfaite et durable avec un support minéral : enduit, pierre, béton etc.

- la gamme des peintures naturelles s'élargit : les liants sont fabriqués à partir d'huiles végétales (lin, ricin, romarin, lavande), de cire d'abeille, de résines naturelles (pin), de caséine, de craie, et sont colorés par des pigments de nature végétale (valériane, thé, etc.) ou minérale (terre de Sienne, oxydes de fer, etc.).

- des «recettes anciennes» (commercialisées ou «à préparer») trouvent une nouvelle actualité :

- les peintures à base de lait, utilisent les qualités de la caséine. Utilisées depuis l'antiquité, elles se révèlent très dures après séchage et très stables dans le temps. Elles s'appliquent sur le bois et les matériaux poreux (plâtre, terre cuite ...).

- la peinture à l'huile de lin, d'un aspect satiné, est adaptée pour les boiseries intérieures et extérieures ; elle résiste aux frottements et peut être lessivée.

- la peinture à la pomme de terre renoue avec une recette paysanne dont on retrouve des traces au 17e siècle en Europe du nord. Elle est naturelle, économique et très résistante. Elle peut être teintée à volonté par des pigments naturels (terres de Sienne, ocres) et appliquée sur le bois, le plâtre, et autres matériaux poreux (briques, pierres, placo plâtre, béton cellulaire,...).

ANNEXE : LE CATALOGUE DU PATRIMOINE les immeubles d'intérêt architectural

Le catalogue présenté ci-après recense et décrit sommairement les immeubles retenus comme remarquables à l'occasion du diagnostic.

A l'exception de la salle communale, ils correspondent aux constructions traditionnelles et vernaculaires du bourg (maisons, dépendances agricoles, pigeonniers, ...).

Les constructions publiques (église) et le patrimoine protégé au titre des monuments historiques sont analysés et décrits au chapitre 2 - Le patrimoine architectural.

LEGENDE

IMMEUBLE PROTEGE AU TITRE DES MH

IMMEUBLE D'INTERET ARCHITECTURAL

- construction
- alignement
- alignement-mur de clôture

IMMEUBLE D'INTERET ARCHÉOLOGIQUE

IMMEUBLE D'ACCOMPAGNEMENT

- bâtiment "modèle"
- alignement-mur de clôture

ESPACES PUBLICS MAJEURS

ELEMENTS ARCHITECTURAUX

- ouverture médiéval-renaissance ★
- portail P
- porte cochère PC
- fenêtre F
- estrie-escalier E
- balcon-ferronnerie BF
- élément de datation ★

PETIT PATRIMOINE

- fontaine, lavoir ■
- puits ●
- croix ●

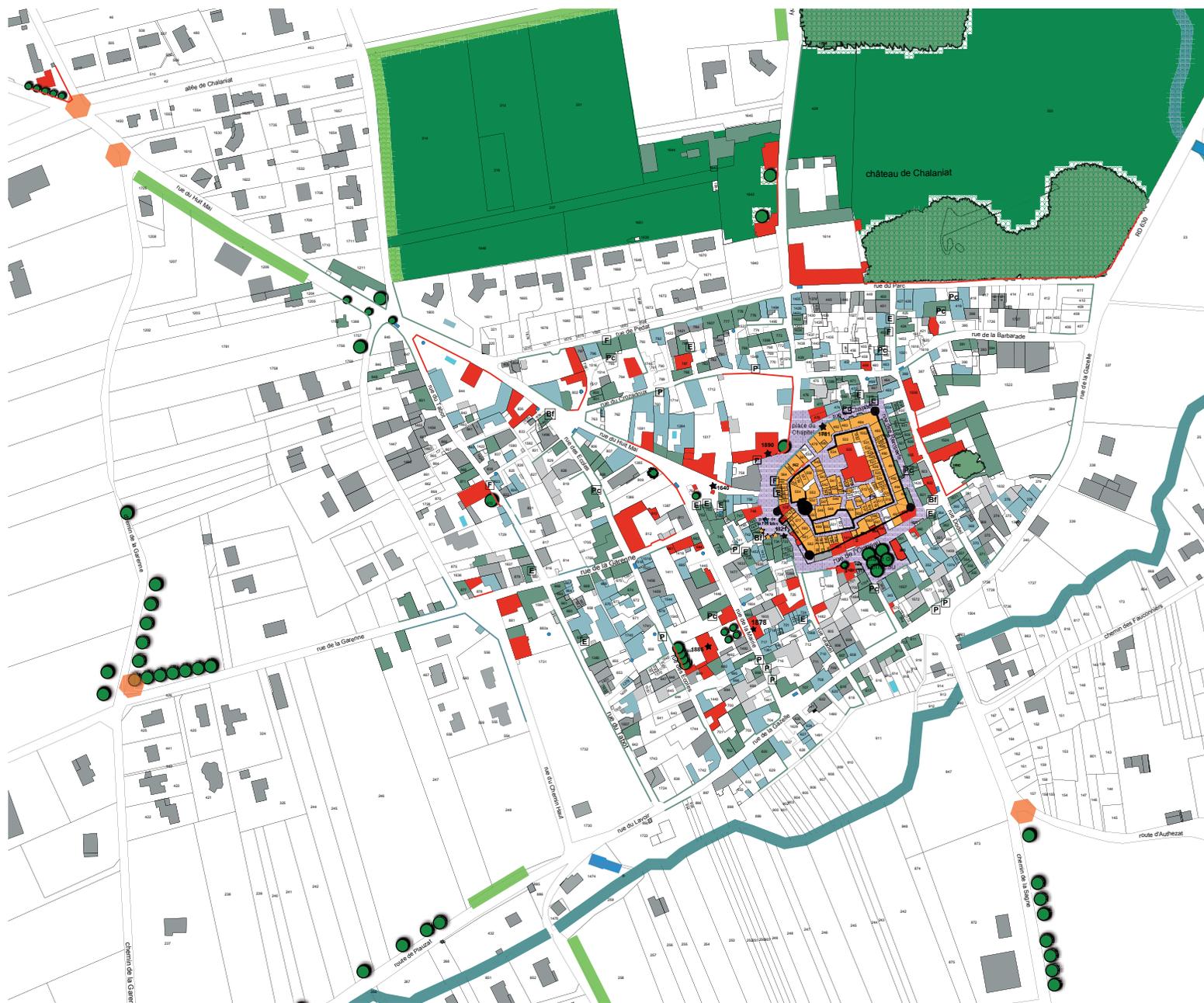
ARCHITECTURES SANS QUALITE PARTICULIERE

- construction vernaculaire
- récent ou contemporain
- non perceptible depuis les espaces publics

VEGETATION REMARQUABLE

- arbre isolé
- groupe d'arbres (principe d'alignement à respecter)
- haie arborescente
- ripisylve à préserver et densifier
- espace boisé
- parc

0 10 100 m échelle 1/2000 e





parcelle 459

Maison vigneronne

Façade caractéristique et bien conservée, avec escalier et estre couverts.
Enduit «tyrolien».
Chevrons



parcelle 420

Ferme sur cour

La maison est particulièrement caractéristique de l'architecture classique et de bonne qualité.
Nombreux détails et éléments (balcon, garde-corps,...)

La cour est ouverte par un grand portail avec piedroits en pierre de taille et par une porte piétonne.
Le portail métallique est récent.



En retour au fond de la cour : dépendances agricoles, perpendiculaires à la maison.
Architecture de qualité et belle porte cintrée.

CHAPITEL (place du)

parcelles 477-478



Maisons vigneronnes perceptibles depuis la terrasse du donjon

Deux maisons vigneronnes accolées et symétriques sous un toit commun.
Façades caractéristiques et bien conservée, avec escaliers et estres couverts.
Enduit ancien
Génoise.

CHAPITEL (rue du)

parcelle 1593



Maison bourgeoise, caractéristique de la fin du 19^e siècle - datée de 1890 (linteau de la lucarne)

La maison est reconstruite sur des bases antérieures représentées sur le cadastre de 1819 et rappelées par un jour en arkose, orné d'une accolade. L'ensemble formé par la maison et ses dépendances (peu ou non perceptibles depuis les espaces publics), correspondrait au domaine du Chapitel, considéré comme l'un des plus anciens du village.



Un grand mur de soutènement et de clôture perpétue les limites du domaine, telles qu'elles étaient représentées sur le cadastre ancien.



CHEMIN HAUT (rue du)

parcelles 883-1585

Construction ancienne, considérée par certains auteurs comme une «maison forte»

Le volume simple est flanquée d'une tourelle de plan circulaire sur encorbellement (peut-être une cage d'escalier plutôt qu'une «tour» de défense ?).

Les façades sont de type classique. Génoise ancienne.

Une dépendance agricole, de belle qualité architecturale, s'appuie contre la face nord.

A l'est, la cour, fermée par un mur, abrite un puits.



CROUZADOUX (rue du)

parcelle 787

Maison vigneronne

Façade caractéristique et bien conservée, escalier couvert (auvent sur chevrons). Génoise en couronnement de toit.

Enduit ancien.



parcelle 794



Ancienne ferme sur cour fermée, en périphérie du bourg, perceptible depuis la terrasse du donjon

La maison est particulièrement représentative de l'architecture et des techniques ou détails classiques.
Couronnement en frise de terre cuite.

Dépendances agricoles et murs de clôture de qualité, au sud et à l'est.

CROUZADOUX (place du)

parcelle 802



Domaine agricole

Les bâtiments s'organisent autour d'une cour fermée.
La maison, perceptible en partie, est un exemple caractéristique des constructions classiques.
Génoise.
Un pigeonnier en brique.

Les dépendances agricoles, adossées à la rue, ferment la cour.
Dans le prolongement : haut mur de clôture percé d'un grand portail à linteau droit.

DODEL (rue)

parcelle 922

Bâtiment agricole indépendant. Sert d'appui à une des fontaines.

Volume et façades caractéristiques.

Le grand arc en brique est un élément récurrent à La Sauvetat, aussi bien dans les façades de bâtiments agricoles que pour les portails sur cour.

Génoise (toit en fibro-ciment)



parcelles 925-926-928-931

Maisons de bourg typiques, particulièrement remarquables par

- la régularité de l'alignement : rythme parcellaire et hauteurs des constructions

- l'état de conservation des façades, peu modifiées.

- la qualité des détails et éléments architecturaux (ouvertures, enduits, auvent).

Parcelle 925 : un pigeonnier intégré au bâtiment, auvent sur porte piétonne - débord toiture sur chevrons

Parcelle 926 : deux fenêtres cintrées, génoise

Parcelle 928 : génoise

Parcelle 931 : porte cochère cintrée - chevrons



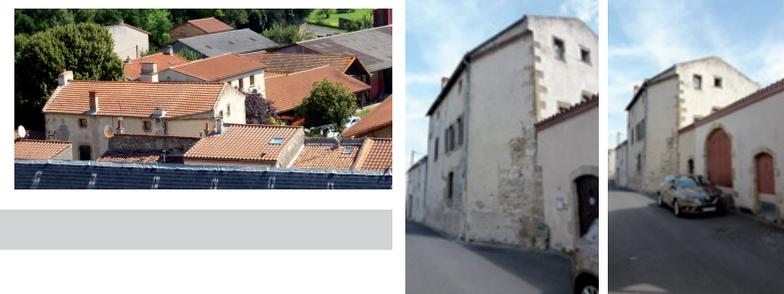
parcelles 1508

Bâtiments contigus formant un alignement de grande qualité - perceptibles depuis la terrasse du donjon

Façade d'une grande maison sur cour fermée, accessible par une porte cochère cintrée.

Chevrons

Architecture de qualité, bien conservée



parcelle 1523

Grand bâtiment agricole perpendiculaire à la rue

La façade sur rue, en pignon, est protégée par un grand auvent sur consoles de bois.

Bel appareillage en petits moellons et pierres de taille. Un linteau cintré en brique.

Mur de clôture percé d'une porte cochère et d'une porte piétonne cintrées.

Les deux parcelles 1580 et 1523 forment un alignement de grande qualité.



parcelle 1590



Domaine ou «manoir» ancien perceptible depuis la terrasse du donjon

Les constructions, refermées derrière un grand mur, sont peu perceptibles depuis la rue.

Une tourelle d'escalier de plan hexagonal - couronnement en dalles de pierre.

Fenêtres à traverse.

Enduit chaux

Grand portail en arc appareillé et porte piétonne

ECOLES (rue des)

parcelle 693

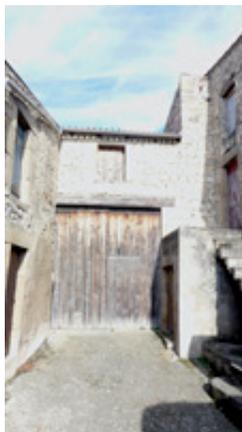


Maison de bourg caractéristique, bien conservée.

Façade ordonnancée.

Couronnement : corniche brique.

parcelle 700



Petite ferme composée d'une maison de type vigneron, d'une grange et de dépendances.

Plan en U autour d'une petite cour ouverte sur la rue.

Les bâtiments sont restés très authentiques et caractéristiques des constructions classiques.

GARENNE (rue de la)

parcelle 681

Petit bâtiment agricole indépendant et mur de clôture du jardin attenant

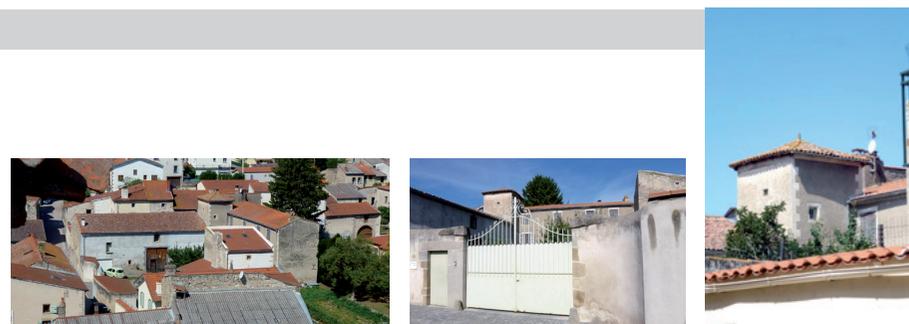
Maçonneries de grande qualité.
Toiture tuile canal sur chevrons.
Porte piétonne caractéristique.



parcelle 812

Ensemble, ferme ou domaine, de très grande qualité - perceptible depuis le donjon

La maison, de type classique est couverte en tuile plate.
A l'ouest (rue des Ecoles) : linteau de fenêtre orné de palmes et débord de toiture sur dalles d'arkose.
Les dépendances agricoles, qui referment la cour sur sa face est, englobent un pigeonnier.
Couverture en tuile canal
Au sud, la cour est fermée par un mur de clôture percé d'une porte piétonne et d'un grand portail.



parcelle 878

Maison classique sur cour.

La maison, implantée en limite de la cour, est caractéristique de l'architecture classique.
Beau mur de clôture, valorisé par la végétation.

Le mur nord, aveugle, prolonge la façade de la construction adjacente : les maçonneries sont remarquables par leur qualité.



parcelle 881

Grande maison classique ouverte sur cour arrière.

Arc cintré sur la porte piétonne.
Façade de qualité. Génoise et tuile canal.

La cour est fermée par un mur de clôture en pierre de qualité.



RUE DE LA GARENNE - parcelle 1418



Ensemble sur cour

La façade sur rue est ordonnancée, l'enduit ancien est décoré de fausses architectures. Génoise.
Sur la petite cour un balcon et la clôture sont ornés de belles ferronneries.

GLADEL (rue)

parcelle 725



Ensemble sur cour - perceptible depuis la terrasse du donjon
Grande maison en fond de cour. Façade classique en partie perceptible, couronnée par une belle frise en terre cuite.
Pavillon sur rue (génoise) et une dépendance agricole, adossés au mur de clôture.

Le mur de clôture, assez haut, est percé d'un grand portail encadré de deux piliers en pierre de taille. Portail à deux vantaux, métallique, de qualité.

Les bâtiments sont restés très authentiques et caractéristiques des constructions classiques.

parcelle 1482



Ensemble sur cour

La maison, implantée perpendiculairement à la rue, est couverte d'un toit à croupes.

Modèle très caractéristique de l'architecture classique, elle est partiellement perceptible à l'arrière du mur de clôture. Enduit ancien. Génoise

Le mur de clôture, assez haut, participe à l'alignement de la rue.

Il est percé d'un grand portail couvert d'un arc surbaissé en brique : un élément vernaculaire très représenté à La Sauvetat.

8 MAI (rue du)

parcelle 539



Maison classique

Au carrefour de la rue du 8 mai et du chemin de Tudyme, cette petite maison classique et son mur de clôture marquent l'extrémité nord du village, avant ses extensions contemporaines. La façade symétrique est ornée d'éléments de modénature (chaînes d'angle, bandeaux, fronton). Le toit à quatre rampants est percé d'une lucarne. Les murs de clôtures, surmontés d'une ferronnerie, sont percés de deux portails métalliques. Au sud, au carrefour des deux voies, la clôture sert d'arrière plan à la croix de Mission.

parcelle 810-1387



Pigeonnier

Une des pigeonniers les plus représentatifs du modèle à La Sauvetat. Bien conservé.

Le grand mur de clôture, percé d'une jolie porte piétonne, sert d'arrière plan à l'une des fontaines. Il est agrémenté par des plantations récentes (rosiers)

parcelle 835

Ensemble sur cour

Maison bourgeoise en fond de parcelle : toit à la Mansart (brisis en ardoise), porte piétonne sur perron et escalier. Couronnement en frise de terre cuite.

Une dépendance à droite : aveugle sur la rue, couronnée d'une génoise.

Une aile à gauche: classique couronnée d'une génoise.

Clôture en ferronnerie sur mur bahut. Portail encadré de deux piliers en pierre de taille.



8 MAI (rue du)

parcelle 844

Domaine

Grande maison «bourgeoise» classique, adossée au mur de clôture. Génoise.
Haut mur de clôture en belle maçonnerie jointoyée et surmonté d'une treille.

Ensemble de grande qualité à l'entrée du village et de l'une des perspectives sur le donjon



parcelle 1517

Domaine perceptible depuis la place Saint-Esprit et la terrasse du donjon.

Siège du domaine des Douhet, établis à La Sauvetat, au 17^e siècle. Agrandis et modifiés au cours des siècles, les bâtiments se composent actuellement d'une grande maison «bourgeoise» à la façade classique couronnée par un corniche-égout en lave.

Une construction moins haute s'appuie à l'est : elle conserve une petite fenêtre moulurée (remploi ou trace des bâtiments primitifs) et englobe un pigeonnier. La façade sur cour, perceptible depuis la terrasse du donjon est de grande qualité. Un pigeonnier s'appuie contre le corps de bâtiment

Des dépendances agricoles ou artisanales s'adossent aux limites de la propriété, autour de la grande cour. Elles comprennent un colombier très caractéristique et de grande qualité. L'un des deux colombiers est mentionné à la fin du 17^e siècle.

La cour est fermée par un haut mur de clôture percé d'un grand portail



parcelle 1591



Domaine

La maison, implantée perpendiculairement à la rue, est couverte d'un toit à croupes (génoise)
Modèle très caractéristique de l'architecture classique, elle est partiellement perceptible à l'arrière du mur de clôture.

Le mur de clôture, assez haut, participe à l'alignement de la rue et sert d'appui à une dépendance agricole non perceptible. Il est percé d'un grand portail couvert d'un arc surbaissé en brique : un élément vernaculaire caractéristique du village.

RUE DE LA MAIRIE

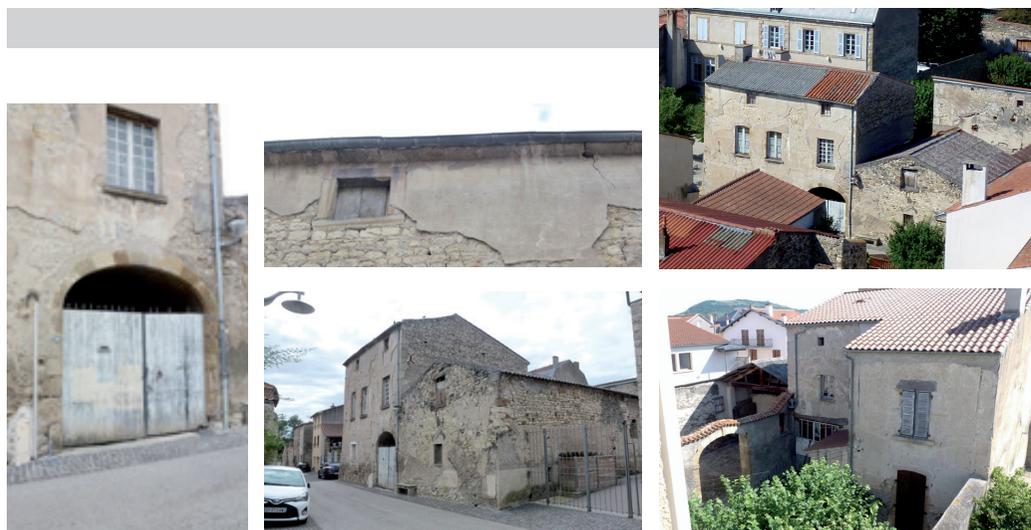
parcelle 684



Petit bâtiment communal

Utilisé comme mairie avant la construction de l'équipement actuel, puis en bains-douches publics, il accueille actuellement la bibliothèque.
Architecture et détails classiques de qualité.

parcelle 689



Ensemble de bâtiments correspondant à un ancien relais de poste.
Perceptible depuis la terrasse du donjon

Les bâtiments, implantés en L sur la parcelle, comprennent une grande maison de type classique enjambant un grand porche cintré qui donne accès à la cour et aux anciennes écuries.

La façade sur rue conserve les vestiges d'un décor et d'une enseigne au badigeon.
Débord de toit sur dalles pierre.

Depuis les locaux de la mairie, vue sur la cour et la ruine de l'écurie : belle porte cochère.

parcelle 690

Bâtiment public classique - perceptible depuis le donjon

Très peu modifié, il abrite, comme à l'origine la mairie et l'école.
Le bâtiment, implanté en milieu de parcelle s'ouvre sur deux cours fermées par des clôtures en ferronnerie sur murs bahut.
Portails encadrés de piliers en pierre de taille.



parcelles 1445



Salle polyvalente.

Un ancien bâtiment, existant sur le cadastre ancien, a été rénové.

La façade, reconstruite dans un vocabulaire contemporain, s'inscrit dans l'architecture d'origine et les alignements.

Un bel exemple d'intervention contemporaine.

parcelles 1605



Grande maison de bourg

Façade classique : dans l'axe central s'inscrit une grande porte cintrée en lave, datée sur la clé de 1878.

Encadrements en lave

Frise de terre cuite

Enduit ancien

A l'arrière, non perceptibles depuis l'espace public des bâtiments encadrent une petite cour

ORMEAU (rue et place de l')

parcelle 350

Grande maison de bourg ouverte sur la place.
Perceptible depuis la terrasse du donjon

Façade classique ornée d'un balcon surplombant
une grande porte cochère à linteau droit.
Ferronnerie de qualité
Volets battants persiennés.
Enduit ancien
En façade nord (pignon) : ancienne devanture de
la boucherie.



parcelles 360-1588

Petite maison vigneronne caractéristique et bien conservée.

La façade sud conserve quelques uns des rares éléments renaissance du village : une baie à traverse et un jour chanfreiné
La couverture de l'estre repose sur un pilier constitué d'un tronc grossièrement dégrossi.
Couverture en tuiles canal sur génoise.



parcelle 496

Maison de bourg en partie édifiée sur l'ancien fossé et contre une des tours du fort
Maison type vigneron tardive : accès par un escalier et un balcon

Façade classique - Encadrements en pierre.
Marquise sur la porte d'entrée.
Frise de terre cuite en débord de toiture.

parcelle 591



Maison de bourg édifée sur l'ancien fossé et plusieurs parcelles accolées

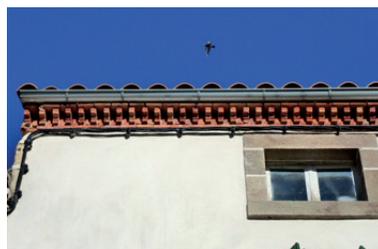
Façade classique et complexe, à plusieurs travées englobant un bâtiment agricole (grande porte cochère) et l'habitation.
Au centre accès par deux portes ; à l'ouest un escalier latéral de trois marches en pierre.

Encadrements des baies en arkose.

Génoise.

Enduit ancien, peu adapté à la qualité des façades (texture, aspect et uniformité)

parcelles 593-1413



Maison de bourg édifée sur l'ancien fossé et plusieurs parcelles accolées

Façade classique : belle porte et encadrements de baies en pierre de taille
Frise de terre cuite en débord de toiture

parcelles 594-598



Deux petites maisons de bourg construites sur l'ancien fossé du fort.

Façades caractéristiques.

Parcelle 594 : restaurée récemment (enduit et badigeon), frise de terre cuite en débord de toiture

Parcelle 598 : génoise, une petite marquise sur porte piétonne

ORMEAU (rue et place de l')

parcelle 1414

Maison de bourg, caractéristique par l'architecture générale et les détails, construite sur le fossé

Encadrement de la porte et des baies en pierre de taille.

Balcon et belle ferronnerie

Frise de terre cuite.

Eduit récent



parcelles 1695-1696-1697

Ensemble de trois parcelles provenant vraisemblablement de la division d'un immeuble - perceptible depuis la terrasse du donjon

Les façades sur rue conservent plusieurs ouvertures du 18^e siècle : appuis «ondés» et linteaux ornés de coquilles ou de palmes. Couronnement : génoise.

L'arrière du bâtiment n° 1696 a été très remanié, voire reconstruit.

Un grand mur de clôture ferme la propriété : il s'ouvre par une grande porte cochère cintrée. La menuiserie du portail est de qualité.

Ensemble de grand intérêt architectural malgré les remaniements



ORMEAU (petite rue de l')

parcelle 1575-345

Pigeonnier édifié à l'angle de la construction principale et d'une cour

Volume caractéristique.

Eduit ancien.

La parcelle est fermée par un mur de clôture relativement haut.

La porte piétonne est couverte d'un linteau à accolade en remploi





Domaine de Chalaniai - Château - dépendances - parc

L'origine de ce domaine, implanté en limite nord du village, reste inconnue. Il a pris le nom de famille de ses propriétaires à la fin du 18^e siècle et au début du 19^e siècle. La comparaison des cadastres atteste un agrandissement conséquent du domaine bâti avec la construction au nord d'un vaste ensemble de dépendances, refermé sur une cour.

La partie la plus ancienne, représentée en 1819, est perceptible en vue plongeante depuis la terrasse du donjon : les bâtiments encadrent un vaste espace dont la limite orientale (commune avec le parc) est flanqué de deux pavillons de plan carré.



PEDAT (rue de)

parcelle 803



Grande maison bourgeoise ouverte sur cour et parc

La façade classique est partiellement perceptible.

Le grand mur de clôture marque l'alignement de la rue.
Il est percé d'une porte cochère et d'une porte piétonne à encadrement de lave.

PLACE (quartier de la)

parcelles 571-572-575

Ensemble de bâtiments correspondant à la porte extérieure du fort et comprenant les bases d'une tour (parcelle 571)

Le rempart a été modifié au 19^e siècle et transformé en une façade typiquement classique (ouvertures, balcon, escalier)

La construction 575 est construite sur l'emprise de l'ancien fossé.

Génoise

Les constructions restaurées sont de qualité.



parcelles 580-581

Deux maisons vigneronnes représentatives de l'évolution du village

Elles correspondent à la transformation et à l'extension de deux loges : les deux estres couverts, très caractéristiques du modèle, ont été construits contre la face extérieure du rempart, sur l'ancien fossé.

Les façades utilisent de nombreux éléments d'architecture médiévale ou renaissance.

Les deux constructions ont été rénovées : tuile canal, enduit et badigeon.

Les façades arrière correspondent à celles des deux loges.



PLACE (quartier de la)

parcelle 748

Maison de bourg caractéristique malgré une hauteur supérieure à la hauteur courante

Façade strictement ordonnancée.
Un balcon en R+2 avec belle ferronnerie.
Corniche pierre.



PRANLY (rue de)



Grand domaine agricole perceptible depuis la terrasse du donjon

Création de la famille des Douhet, installée à La Sauvetat avant la fin du 17^e siècle, et dépendance du domaine fondé « Crousadour sive du Saint Esprit » (voir parcelle 1517). Une partie des constructions existe en 1819.

Le domaine comprend une grande maison de bourg classique, adossée au mur de clôture et de nombreuses dépendances dans les parties hautes et les couvertures sont perceptibles depuis le donjon.

La propriété actuelle conserve également les vestiges de la chapelle de l'hôpital installé par les commandeurs. La nef est ruinée mais il subsiste la façade orientale, flanquée d'une petite tour carrée (clocher ?)

parcelle 1642



TABOT (rue du)

parcelle 872

Grande maison de bourg ouverte sur cour

Façades ordonnancées. Un balcon au sud. Toiture à quatre rampants - frise de terre cuite
Cour fermée par un mur - Beau portail métall.
Au nord, une courette est fermée par une belle porte en ferronnerie.



LE LIEU-DIEU

parcelles 22-25-822

Le domaine est d'origine ancienne : le secteur est occupé dès l'époque gallo-romaine et, avant la fin du 12^e siècle, des religieuses de Saint-Genès-les Monges, dépendant de la Chaise Dieu, sont installées à Lieu-Dieu sur les bords de la Narce.

L'évolution du bâti est très mal connue. On sait cependant qu'au 18^e siècle, l'ancien prieuré était devenu un simple domaine agricole appartenant aux religieuses.

L'acte de vente comme bien national, en 1791, mentionne «une mesure de bâtiment».

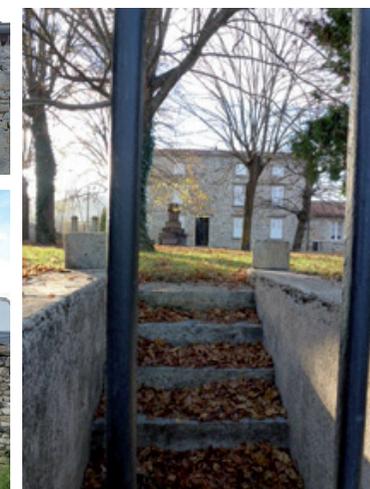
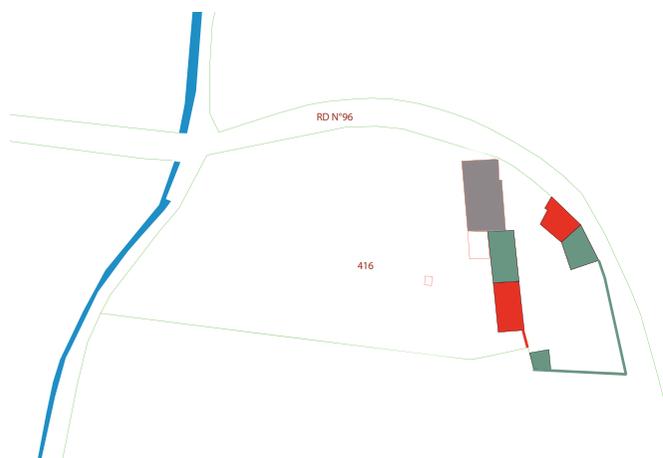
Les constructions actuelles, très perceptibles depuis les espaces publics et en vues lointaines, se sont développées à partir de quelques bâtiments, indiqués sur le cadastre de 1819 auxquels sont venues s'en ajouter de nouvelles qui re ferment une cour.

L'ensemble s'ouvre sur un jardin d'agrément et un parc arboré.

Les façades perceptibles ne révèlent aucun témoignage de l'origine médiévale des constructions, excepté peut être une pierre sculptée, encastrée dans un des pignons récents (emploi ?).

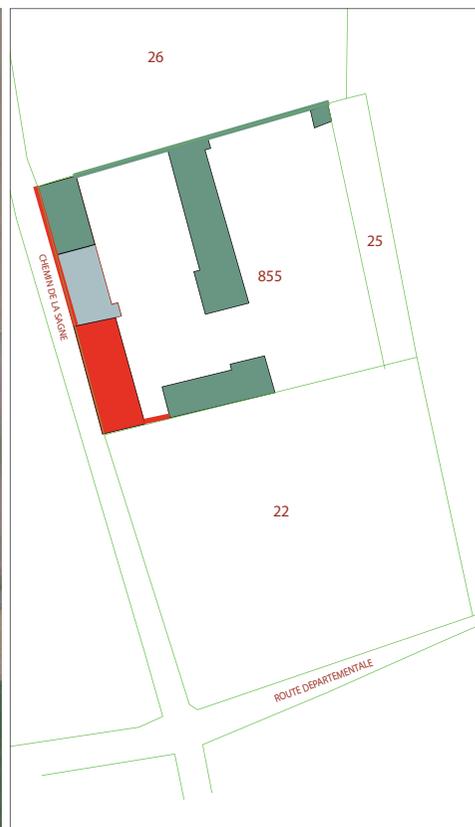
Les constructions aux façades «classiques» sont de grande qualité, tant du point de vue architectural (volumétrie, dessin, ...) que des techniques. Les maçonneries des dépendances agricoles, en particulier, présentent des appareillages de petits moellons de diverses natures (calcaire, volcanique, arkose) soigneusement agencés.

La cour, cloutée de galets, et le jardin d'agrément participent et accentuent l'intérêt patrimonial de l'ensemble.



CATALOGUE DU PATRIMOINE LA SAGNE

parcelles 22-25-822



Le nom du domaine apparaît en 1635 dans un texte qui précise que le siège de l'exploitation est un ensemble réunissant une maison, une grange, une basse-cour et un jardin le tout attenant.

L'ensemble était entouré, sur ses quatre faces, par des chemins, qui le séparaient d'autres maisons particulières.

Au fil du temps, le domaine passe entre les mains de deux autres familles et fait l'objet d'augmentations et de remembrements jusqu'à devenir un ensemble foncier suffisamment important pour être mentionné par Cassini au 18^e siècle.

Les bâtiments et une partie du domaine ont conservé les dispositions anciennes, connues par le cadastre de 1819. Une partie est actuellement en ruine.

La maison, au volume imposant et à l'architecture classique, est la partie la plus perceptible du domaine, environné de végétation. Elle s'appuie contre un grand mur de clôture.

L'accès à la cour s'effectue au sud, par un grand portail et une porte piétonne.

Seules des vues lointaines permettent d'observer les dépendances et le front est de la propriété : une partie du mur de clôture est conservée ainsi que deux des pavillons d'angle, représentés au 19^e siècle.

Accompagnés par la végétation (parc et alignement le long du chemin) les bâtiments forment un ensemble encore très représentatif et d'une grande valeur patrimoniale.

